

**SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ALIMENTATION  
EN EAU POTABLE ET D'ASSAINISSEMENT  
DE CASTELNAU DE MÉDOC**

**Exercice 2021**

**RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA  
QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC  
D'ASSAINISSEMENT**

(Article L 2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales)



Mise en forme par la société ICARE -  
Ingénieur Conseil Eau et Assainissement  
109 Avenue Blaise Pascal  
33160 Saint Médard en Jalles

Tél : 06 28 77 16 49  
Mail : [icare.salin@gmail.com](mailto:icare.salin@gmail.com)

## SOMMAIRE

<b>I - OBJET DU DOCUMENT.....</b>	<b>3</b>
<b>II - CARACTÉRISATION GÉNÉRALE DU SERVICE.....</b>	<b>3</b>
II.1 - TERRITOIRE DESSERVI.....	3
II.2 - MODE DE GESTION DU SERVICE D'ASSAINISSEMENT.....	3
II.2.1 - Prestations à la charge du délégataire.....	3
II.2.2 - Prestations à la charge de la collectivité.....	4
II.3 - LES ABONNÉS DU SERVICE D'ASSAINISSEMENT.....	4
II.3.1 - Généralités.....	4
II.3.2 - Schéma d'assainissement – Taux de raccordement.....	5
II.3.3 - Abonnés industriels.....	5
II.3.4 - Autres utilisateurs du service -Dépotage de matières de vidange.....	5
<b>III - LE RÉSEAU DE COLLECTE.....</b>	<b>5</b>
III.1 - LES OUVRAGES STRUCTURANTS DU RÉSEAU.....	5
III.2 - CONTRÔLE ET ENTRETIEN DU RÉSEAU.....	5
III.3 - REJETS NON DOMESTIQUES.....	6
<b>IV - LES STATIONS D'ÉPURATIONS.....</b>	<b>6</b>
IV.1 - LA STATION DE CANTERANNE – COMMUNE DE CASTELNAU.....	6
IV.2 - LA STATION DE LA LANDETTE – COMMUNE DE LISTRAC.....	8
IV.3 - LE LAGUNAGE DE PETIT POUJEAU– COMMUNE DE MOULIS.....	10
IV.4 - LA STATION DE MANIEU– COMMUNE DE SALAUNES.....	11
IV.5 - LA FILIÈRE BOUES.....	13
<b>V - LES INDICATEURS DE QUALITÉ ET DE PERFORMANCE.....</b>	<b>13</b>
V.1 - LES INDICES GÉNÉRAUX.....	13
V.2 - INDICES CONCERNANT LES RÉSEAUX.....	13
<b>VI - LES TRAVAUX ET LES ÉTUDES.....</b>	<b>14</b>
<b>VII - LES INDICATEURS FINANCIERS DU SERVICE.....</b>	<b>14</b>
VII.1 - TARIFICATION DE L'ASSAINISSEMENT.....	14
VII.1.1 - Préambule.....	14
VII.1.2 - La part de la collectivité.....	14
VII.1.3 - La part de l'exploitant.....	15
VII.1.4 - Les taxes.....	15
VII.1.5 - Récapitulatif.....	15
VII.2 - BILAN FINANCIER DU SERVICE.....	17
VII.2.1 - Les recettes du service de l'Assainissement.....	17
VII.2.2 - Compte administratif.....	17
VII.2.3 - Évolution de la dette.....	18
<b>VIII - SYNTHÈSE GÉNÉRALE.....</b>	<b>19</b>
<b>Annexe</b>	
A1 – Fiche de synthèse des indices de performance.....	20
A3 – Informations Agence de l'Eau sur redevances.....	24

## I - OBJET DU DOCUMENT

**Un document de synthèse pour les élus et les usagers**

Ce présent rapport a pour objet de répondre aux obligations de l'article L 2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales qui précise qu'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'assainissement eaux usées doit être présenté à l'assemblée délibérante et mis à la disposition du public.

Ce document a aussi pour objet de présenter de manière synthétique le fonctionnement et les caractéristiques principales du service et servir d'outil de communication librement consultable par tous.

Il est conforme à l'annexe VI du CGCT modifiée par le décret du 2 mai 2007.

Il intègre les modifications apportées par la Loi du 12 juillet 2010, dite Loi Grenelle II.

## II - CARACTÉRISATION GÉNÉRALE DU SERVICE

### II.1 - TERRITOIRE DESSERVI

Le SIAEPA de Castelnau de Médoc, regroupe les communes de Castelnau de Médoc, Avensan, Moulis en Médoc, Listrac Médoc et Salaunes.

Situé au Nord Ouest du département de la Gironde, dans la zone dénommée "Le Médoc", il se caractérise par un habitat de type rural avec une économie tournée principalement vers la viticulture et l'exploitation forestière.

Le nombre d'abonnés au réseau d'assainissement est de 5 145 soit environ 11 525 habitants. On peut ajouter 9 prestataires qui déversent des matières de vidange à la station de Castelnau de Médoc.

Les effluents d'une partie des abonnés sont traités par des collectivités voisines.

La population totale du SIAEPA est d'environ 13 848 habitants représentant 6 159 abonnés au réseau eau potable.

### II.2 - MODE DE GESTION DU SERVICE D'ASSAINISSEMENT

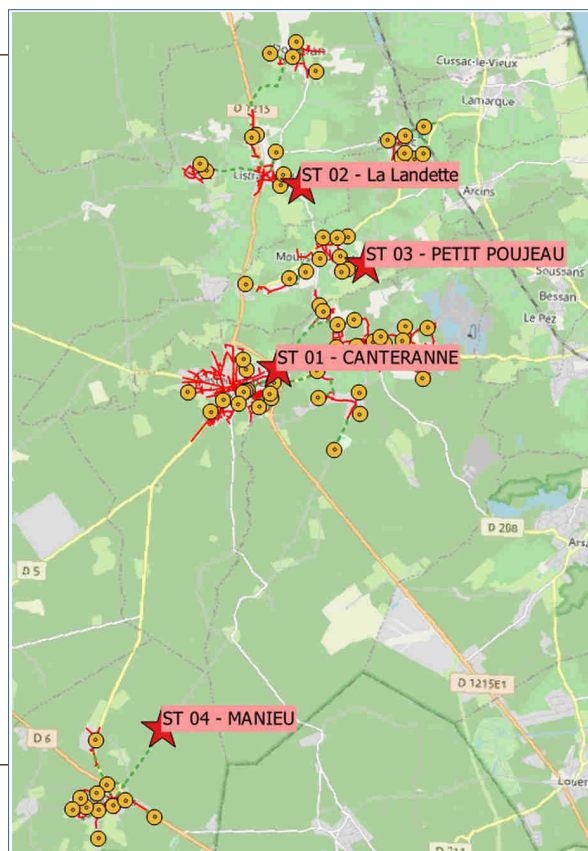
Le Syndicat de Castelnau de Médoc a délégué la gestion de l'ensemble des équipements du réseau de collecte et de transport des eaux à la Société Véolia Eaux par un contrat de concession de type affermage renouvelé le 1<sup>er</sup> juillet 2019 pour une durée de 12 ans. Ce contrat prendra donc fin le 30 Juin 2031.

Ainsi, l'entretien et l'exploitation du service incombent au délégataire, tout comme le renouvellement des matériels électriques et mécaniques. Pour sa part, la Collectivité organise et finance l'extension, le renouvellement ou le renforcement du réseau et de tous les ouvrages de génie civil du service.

La répartition des tâches est donc la suivante :

#### II.2.1 - Prestations à la charge du délégataire

<b>Gestion des abonnés :</b>	Mise en service des branchements – Établissement du contrat – Remise du règlement du service; Accueil des usagers; Émission des factures, traitement des réclamations et contentieux; Vérification de la bonne réalisation des raccordements.
<b>Gestion du service :</b>	Fonctionnement, surveillance et entretien des ouvrages; Astreintes; Traitement des informations et interventions pour les pannes; Mise en service des nouvelles canalisations et des ouvrages de traitement; Analyses et suivi de la qualité de l'eau épurée et du fonctionnement des stations; Gestion des boues des stations; Intervention pour désobstruer le réseau.
<b>Renouvellement :</b>	Des installations électriques, des télégestions, des pompes



**5 145 abonnés représentant environ 11 525 habitants**

**Une gestion par concession avec un nouveau contrat au 1<sup>er</sup> juillet 2019**

**Accueil du public à Castelnau : Mardi et jeudi de 9h à 12h**

**Service permanent 05 61 80 09 02 Site internet : www.eau.veolia.fr**

**Une répartition des tâches entre le gestionnaire et la collectivité**

**Divers :**

- Des portes, clôtures, portails, peintures des ouvrages
- Des compteurs, des branchements
- Des installations de traitement hors génie civil
- Fourniture et mise à jour des plans
- Campagne de recherche des eaux parasites
- Participation à l'élaboration des programmes d'investissement
- Avis sur les raccordements futurs dont lotissements

### II.2.2 - Prestations à la charge de la collectivité

**Investissement :**

- Financement des travaux d'extension et renforcement des ouvrages et des canalisations;
- Mise aux normes des ouvrages lors des modifications de la réglementation;
- Déplacement des conduites

**Renouvellement :**

- Des ouvrages de génie civil
- Des canalisations et ouvrages accessoires

## II.3 - LES ABONNÉS DU SERVICE D'ASSAINISSEMENT

### II.3.1 - Généralités

Sur la population totale des cinq communes, soit 13 848 habitants (INSEE 2021), seulement environ 11 580 habitants représentant 5 145 abonnés sont raccordés au réseau de collecte, soit environ 84 % de la population.

Par rapport à 2020, on constate une augmentation de 3,25 % du nombre d'abonnés soit 162 nouveaux abonnés (+ 315 en 2020 et 64 en 2019).

Les progressions du nombre d'abonnés sont les suivantes :

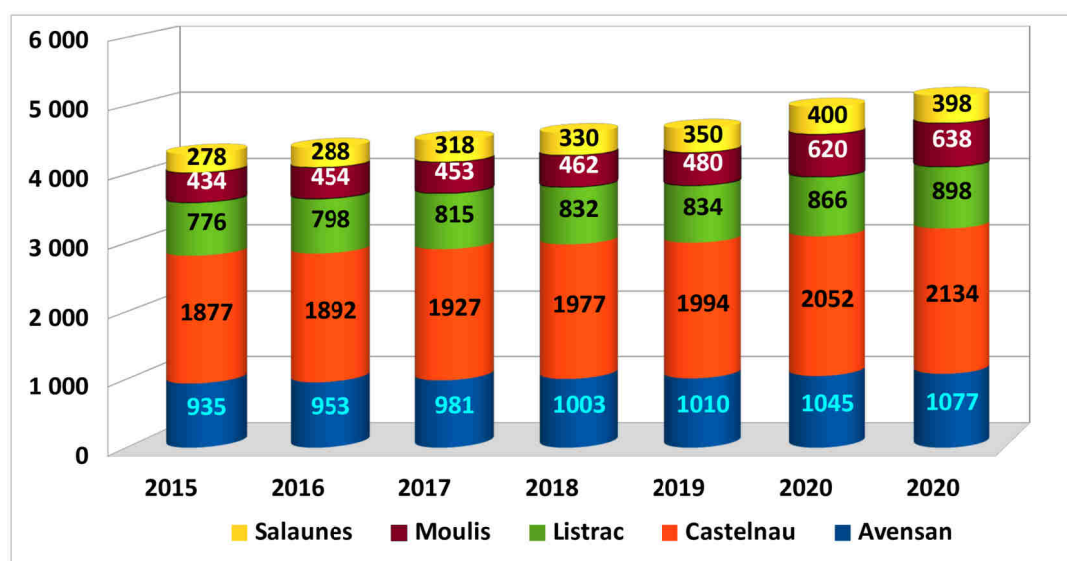
	2016	2017	2018	2019	2020	2021	Progression	
Avensan	953	981	1 003	1 010	1 045	1 077	32	3,06%
Castelnaud	1 892	1 927	1 977	1 994	2 052	2 134	82	4,00%
Listrac	798	815	832	834	866	898	32	3,70%
Moulis	454	453	462	480	620	638	18	2,90%
Salaunes	288	318	330	350	400	398	-2	-0,50%
<b>TOTAL</b>	<b>4 385</b>	<b>4 494</b>	<b>4 604</b>	<b>4 668</b>	<b>4 983</b>	<b>5 145</b>	<b>162</b>	<b>3,25%</b>

Une augmentation de 3,25 % du nombre d'abonnés pour un total de 5 145

Le délégataire ajoute 9 "abonnés" correspondant aux vidangeurs apportant des matières de vidange.

On constate donc une progression constante depuis des années, avec un petit ralentissement en 2019 et une forte augmentation en 2020 en raison des nouvelles tranches du Syndicat sur Moulis et Salaunes, ainsi que de nombreux nouveaux lotissements.

L'évolution du nombre d'abonnés est la suivante :



### II.3.2 - Schéma d'assainissement – Taux de raccordement

Conformément à l'article L 2224-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Syndicat a fait réaliser en 1997 un schéma d'assainissement qui a été approuvé le 8 avril 1999 après enquête publique.

Ce schéma indique que la zone d'extension du réseau de collecte devait concerner à terme 4 237 abonnés, soit environ 9 750 personnes. Il est précisé que ces schémas ne tiennent pas compte des nouvelles habitations.

**Le taux de respect du schéma d'assainissement est donc supérieur à 100%.** Cependant ce taux n'a qu'une faible signification en raison du nombre de nouvelles habitations non prévues au schéma d'assainissement initial. Il est rappelé que 83,6% de la population des communes est desservi par l'assainissement collectif.

#### II.3.3 - Abonnés industriels

L'exploitant n'indique pas de raccordement d'industriel faisant l'objet d'une convention.

#### II.3.4 - Autres utilisateurs du service -Dépotage de matières de vidange

Neuf établissements (Raba, AMI, H2A, ASF33, SANEQ, ORTEC, SOL en VI, Techno Vidange et Sanitra Fourier) ont des conventions pour venir dépoter des matières de vidanges sur la station de Castelnau. En 2021 les dépotages ont représenté 1 044 m<sup>3</sup> pour 903 m<sup>3</sup> en 2020 et 890 m<sup>3</sup> en 2019. Cette valeur reste très faible par rapport au potentiel d'apport qui est de l'ordre de 2 500 m<sup>3</sup>.

Un taux de  
raccordement de  
83,6%

1 044 m<sup>3</sup> de  
matières de  
vidange reçus,  
en hausse

## III - LE RÉSEAU DE COLLECTE

### III.1 - LES OUVRAGES STRUCTURANTS DU RÉSEAU

Le réseau de collecte est divisé en cinq entités principales aboutissant chacune à une station d'épuration, à savoir :

1. Station de Canteranne à Castelnau de Médoc : Regroupe les abonnés de Castelnau de Médoc et d'Avensan, ainsi que le quartier d'Aiguebelle sur la commune de Moulis en Médoc. Ce réseau comprend 36 postes de refoulement non compris celui en entrée de station.
2. Station de La Landette à Lustrac : Zone de la commune de Lustrac Médoc avec 14 postes de refoulement dont 3 de plus en 2021 sur le nouveau secteur de Barbat
3. Lagunage du Petit Poujeau : Dessert les abonnés de Moulis en Médoc par l'intermédiaire de 10 postes de refoulement.
4. Station de Salaunes : 12 postes de refoulement permettent la collecte des habitants de cette commune non compris celui en entrée de station et celui des Ardillières qui n'est pas en fonction.
5. Secteur de Médrac sur la commune de Lustrac et de Grand Poujeaux sur la commune de Moulis qui sont reliés par refoulement (8 postes) au réseau du Syndicat de Lamarque.

Le linéaire gravitaire total est de 78,95 km et celui des refoulements de 32,0 km. Le réseau a augmenté de près de 2 km en 2019, en particulier par la tranche de Bouqueyran à Moulis et par les travaux extension du réseau des lotissements. Le délégataire a procédé à des corrections de plans en 2021 conduisant à une baisse de 3,2 % du linéaire.

Conformément à son contrat, l'exploitant a équipé la totalité des postes de refoulement en télégestion ce qui lui permet d'être averti en temps réel des problèmes et d'intervenir en conséquence.

Le seul déversoir recensé par le délégataire est celui du poste Le Brugat sur le secteur de Donissan à Lustrac, en plus des déversoirs de tête des stations d'épuration de Castelnau et Lustrac. **L'indice de connaissance des rejets au milieu naturel est de 50 sur 120** car le déversoir n'est pas équipé de moyen de mesures de la pollution. Une étude est en cours pour supprimer ce point de rejet par temps de pluie.

### III.2 - CONTRÔLE ET ENTRETIEN DU RÉSEAU

L'exploitant réalise des contrôles, des tests et du curage du réseau selon le tableau suivant :

Type d'intervention	2017	2018	2019	2020	2021	N/N-1
Inspection caméra (ml)	143	15	0	91	0	
Tests à la fumée (u)	0	0	0	3	3	
Désobstruction réseau (ml)	4	6	35	13	40	208%
Désobstruction branchement	10	8	1	23	5	-78%
Curage de réseau curatif (ml)	320	240	160	454	1 581	248%
Curage de réseau préventif (ml)	500	300	1 594	10 650	1 948	-82%

Un indice de  
connaissance  
des rejets de 50  
sur 120.

Des curages  
curatifs en forte  
hausse

On constate cette année une augmentation des interventions de désobstruction du réseau et surtout un fort accroissement des curages curatifs.

Il est précisé qu'en 2015 il a été réalisé par le Syndicat une étude diagnostique qui a aussi comporté des curages et des passages caméra.

Plusieurs secteurs du réseau ont été refaits depuis 2016 suite à des effondrements dont le secteur de la Gare à Avensan. Le Syndicat a ainsi réhabilité près de 4,5 km m depuis 2017 dont plus de 2,5 km dans la zone nord de Castelnaud en 2021. **Le taux moyen de renouvellement est donc de 0,82 % (0,35 % en 2020).**

Il est précisé que 5 secteurs ont nécessité plus de deux interventions dans l'année, en baisse.

**Le taux de curages fréquents est donc de 6,22%.**

### III.3 - REJETS NON DOMESTIQUES

Le rapport du délégataire ne fait pas état de problème de rejets d'origine non domestique.

## IV - LES STATIONS D'ÉPURATIONS

Nota : Les chiffres donnés dans ce paragraphe sont ceux compilés par le SATESE sur la base de donnée SANDRE (Agence de l'Eau) et pas ceux du délégataire dans son RAD en raison des trop grandes différences entre les valeurs issues de ces 2 sources. En effet, le SATESE intègre les rejets directs par les by-pass, ce qui dégrade forcément la qualité des rejets mais est plus représentatif de l'impact des stations sur le milieu naturel. Ce sont ces valeurs qui servent à la Police de l'Eau pour classer les stations.

### IV.1 - LA STATION DE CANTERANNE – COMMUNE DE CASTELNAU

Cette station d'une capacité nominale de 8 000 équivalents habitants fonctionne sur le principe des boues activées. Elle a été mise en service en 2004.

Après traitement, son rejet s'effectue vers la Jalle de Castelnaud. La filière boues retenue est celle d'une déshydratation par une centrifugeuse fixe avec ajout de chaux pour stabiliser les boues puis compostage. Cette station comporte aussi une aire de dépotage des matières de vidange qui fonctionne depuis 2010.

Un nouvel arrêté de rejet a été notifié en septembre 2016 en ajoutant une obligation de traiter le phosphore. L'installation correspondante a été mise en service fin 2019.

Le délégataire considère que la station reçoit les effluents de 2 134 abonnés de Castelnaud et de 1 077 d'Avensan, pour un total de 3 211 abonnés, chiffres par défaut car il manque les abonnés du quartier desservi par le poste d'Aiguebelle. La population ainsi desservie est au moins de 8 025 eq.hab.

**Tableau 1a : Pollution reçue - Taux de saturation – Effluents transitant par la station lors des bilans**

Paramètres	Capacité nominale	Charges moyennes reçues			Taux moyen de saturation	
		2020	2021	% évol	2020	2021
Équivalent habitants	8 000	5 554	6 158	10,87%	<b>69,4%</b>	<b>77,0%</b>
Volume (m3/j)	3 230	1 511	1 458	-3,51%	46,8%	45,1%
DBO5 (kg/j)	480	303	306	0,99%	63,1%	63,8%
DCO (kg/j)	960	754	842	11,67%	78,5%	87,7%
MES (kg/j)	560	373	445	19,30%	66,6%	79,5%
Azote (kg/j)	112	94,5	91,8	-2,86%	84,4%	82,0%
Phosph. (kg/j)	40	10,3	11,2	8,74%	25,8%	28,0%

**Tableau 1b : Pollution reçue - Taux de saturation – Effluents totaux y compris déversoir de tête**

Paramètres	Capacité nominale	Charges moyennes reçues			Taux moyen de saturation	
		2020	2021	% évol	2020	2021
Équivalent habitants	8 000	6 554	6 430	-1,90%	<b>81,9%</b>	<b>80,4%</b>
Volume (m3/j)	3 230	1 840	1 505	-18,21%	57,0%	46,6%
DBO5 (kg/j)	480	359	318	-11,42%	74,8%	66,3%
DCO (kg/j)	960	889	880	-1,01%	92,6%	91,7%
MES (kg/j)	560	439	466	6,15%	78,4%	83,2%
Azote (kg/j)	112	104	97,5	-6,25%	92,9%	87,1%
Phosph. (kg/j)	40	11,5	11,8	2,61%	28,8%	29,5%

*Nota : Le calcul de la charge en équivalent habitants est fait sur les valeurs DBO5, DCO et MES*

Cette station a fait l'objet en 2021 de 13 contrôles d'une journée par l'exploitant et de bilans du SATESE. Le premier tableau donne les résultats sur les effluents ayant transité par la station, et le second en intégrant en

Une étude diagnostique réalisée en 2015 pour améliorer la collecte des effluents

La station de Canteranne est saturée en 2021 à 77% de sa capacité nominale. Si on ajoute les effluents by-passés, on arrive en 2021 à 80,4 %.

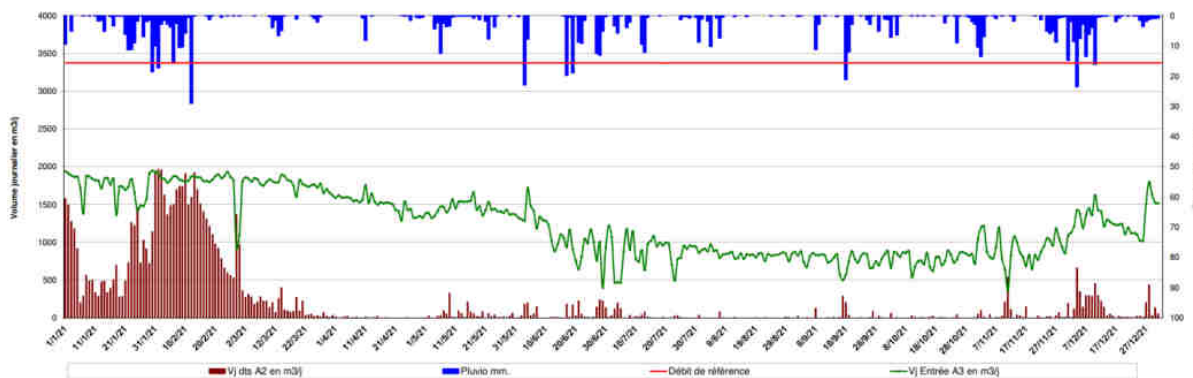
plus les volumes déversés par le by-pass de tête. Les valeurs retenues par le SATESE ou le délégataire ne sont pas strictement identiques même si elles restent proches.

Ces valeurs montrent un taux moyen de saturation entre 77 % et 80,4 % (69,4 et 82 % en 2020) selon les valeurs retenues. Ces valeurs sont similaires à celles de 2020.

Comme les années précédentes, les mesures mensuelles indiquent de très fortes variations des teneurs en pollution d'un bilan à l'autre, avec des écarts du simple au double. Ces valeurs tendent à indiquer des entrées d'eaux parasites, ce que confirme le graphique suivant où la station est en surcharge hydraulique sauf entre juillet et octobre.

On constate qu'à partir d'octobre, une partie non négligeable des eaux usées arrivant sur la station n'est pas traitée et passe directement dans le milieu naturel par le déversoir de tête. Les données sur le by-pass sont les suivantes :

Le réseau amène des eaux parasites de nappe et de pluie



Des volumes importants qui sont rejetés directement sans traitement, parfois injustifiés

**La police de l'Eau signale 94 déversements qui n'auraient pas du avoir lieu car le débit nominal de la station n'était pas atteint.** On peut alors s'interroger sur l'utilisation du bassin tampon.

Année	2017	2018	2019	2020	2021
Volume annuel reçu	345 373	458 902	593 855	568 957	449 959
Volume by-passé (m³/an)	8 584	104 591	98 575	105 476	77 703
Ratio by-pass / entrant	2,5 %	22,8 %	16,6 %	18,5 %	17,3 %
Nombre de jours de by-pass	88	216	56	240	257
% de jours de déversement	24 %	59 %	15 %	66 %	70 %
Nombre de by-pass injustifié	54	35	29	20	<b>94</b>

On notera aussi que, comme les années précédentes, le débit nominal de la station a été dépassé 182 jours (50 % du temps) avec une moyenne annuelle de 1 233 m³/j (197 jours et 1 254 m³/j max en 2019 et 276 jours et 1 555 m³/j en 2020), ce qui conforte les entrées d'eaux parasites lors d'événements pluvieux importants.

Le volume total reçu par la station est de 527 657 m³, soit presque 1,5 fois le volume normal qu'elle devrait recevoir (calcul théorique de 290 000 m³ environ).

La station est en surcharge hydraulique 182 jours dans l'année, soit 50 % du temps

En période de nappe basse, les débits mesurés sont de l'ordre de 800 m³/j, ce qui est cohérent avec la pollution reçue mais qui indique aussi que des eaux permanentes de nappe entrent également dans le réseau. Ces sur-débits peuvent créer des problèmes de fonctionnement de la station.

Pour un débit nominal de 1 200 m³/j, le débit de référence retenu en 2021 est 3 375 m³/j et il sera de 3 427 m³/j en 2022. Il en résulte que la plus grande majorité des bilans réalisés avec un dépassement de débit entrant sont désormais comptabilisés pour définir la conformité du traitement alors qu'ils étaient écartés auparavant. Le débit non dépassé 95 % est donc 2,8 fois le débit nominal de la station.

Le SATESE précise que les équipements d'auto-surveillance sont à améliorer pour le débit et les prélèvements sur la filière des matières de vidange. Le problème du décalage des débits entrée/sortie est réglé.

Le tableau suivant intègre les mesures d'une part en sortie de la filière de traitement, d'autre part en ajoutant les effluents by-passés .

Paramètres	Qualité du rejet			Rendement de la station			Conformité	
	Normatif	Moyen	y/c by-pass	Normatif	Moyen	y/c by-pass	/bilans	Arrêtés
Volume	1 200,0 m3/j	1 307,0 m3/j	1 505,0 m3/j	/	/	/	/	/
DBO5	25,0 mg/l	3,0 mg/l	12,0 mg/l	70%	98,4%	91,1%	75%	<b>Non</b>
DCO	90,0 mg/l	20,8 mg/l	43,3 mg/l	75%	95,5%	89,6%	83%	<b>Non</b>
MES	30,0 mg/l	4,0 mg/l	16,1 mg/l	90%	98,7%	<b>91,8%</b>	67%	<b>Non</b>
NTK	/	2,2 mg/l	6,2 mg/l	/	96,6%	82,0%	/	/
Pt	2,0 mg/l	0,5 mg/l	0,7 mg/l	/	93,9%	80,6%	100%	<b>Oui</b>

Les rendements sont très bons quand la station ne reçoit pas d'eaux parasites mais l'ajout des effluents non traités passant par le déversoir conduit à des non-respects des normes de rejet, dont des bilans avec des valeurs réductrices.

On constate donc, comme en 2018 et 2019, des déclassements sur le paramètre MES. Le traitement du phosphore est maintenant efficace et permet le respect de ce paramètre.

Par un courrier en date du 14 Avril 2022, le service de la Police de l'Eau a indiqué que la station était conforme en termes de "collecte " mais non conforme en équipements et performance par rapport à la Directive ERU et à l'arrêté de rejet du 27/09/2016. La non-conformité sur 3 ans en raison des by-pass d'effluents bruts conduit à une mise en demeure du préfet. Le Syndicat a engagé une partie des mesures demandées et poursuit les efforts de réhabilitation.

La station a produit 10 427 m<sup>3</sup> de boues avant traitement ce qui donne 106,1 t de matières sèches (58,5 t en 2020 et 91 t en 2019). La totalité des boues a été évacuée vers une filière de compostage suite à l'arrêt de la filière agricole. La filière a été modifiée dans le cadre du nouveau contrat pour limiter les temps de stockage et les odeurs en résultant.

La station a reçu 891 m<sup>3</sup> des matières de vidanges en 2021 pour 890 en 2019 et 742 en 2020. Ce chiffre est bas par rapport aux estimations de cette filière mais en augmentation.

Les bilans 2021 sur le milieu récepteur ont montré l'absence d'impact sur le milieu naturel, ce dernier étant déjà de qualité passable en amont de la station.

**Une non conformité de la station d'après la Police de l'Eau avec une mise en demeure**

**Peu de matières de vidange sont dépotées sur la station**

**Un impact très faible sur le milieu naturel**

	Date	16/02/2021		19/07/2021	
		Source			
		EXPLOITANT		EXPLOITANT	
	Cours d'eau		J. Castelnaud		
	Site		J. Castelnaud		
	Amont	Aval	Amont	Aval	
Oxygène dissous	mg O2/l	10,90	10,80	8,20	8,40
Taux de saturation en O2	%	93	93	86	88
DBO5	mg O2/l	1,00	2,00	1,00	1,00
DCO	mg O2/l	35,20	36,60	13,90	12,80
MES	mg/l	6,90	6,90	5,40	3,80
Carbone Organique Dissous	mg C/l	14,74	14,93	4,50	4,70
Orthophosphates PO4	mg/l	1,53	1,53	1,53	1,53
Phosphore Total Pt	mg P/l	0,500	0,500	0,500	0,500
Ammonium NH4	mg NH4/l	0,257	0,257	0,257	0,257
Nitrites NO2	mg NO2/l	0,131	0,131	0,131	0,131
Nitrates NO3	mg NO3/l	1,3	1,3	5,0	5,1

## IV.2 - LA STATION DE LA LANDETTE – COMMUNE DE LISTRAC

Cette station d'une capacité nominale de 2 300 équivalents habitants fonctionne sur le principe des membranes. Elle a été mise en service en 2016/2017.

Après traitement, son rejet rejoint le ruisseau du Larrayaut. Les boues sont désormais traitées sur la station par centrifugation et ne sont plus ramenées vers la station de Castelnaud

Depuis décembre 2014 la station dispose d'un nouvel arrêté de rejet pour une capacité de 2 300 eq.hab. La construction d'une nouvelle station avec traitement par membranes pour permettre d'atteindre les normes de rejet imposées a été terminée début 2017.

Cette station a fait l'objet en 2021 de 12 bilans par l'exploitant et de contrôles du SATESE.

**Une nouvelle station mise en service fin 2016**



**Tableau 1 : Pollution reçue - Taux de saturation – Nouvelle station**

Paramètres	Capacité nominale	Charges moyennes reçues			Taux moyen de saturation	
		2020	2021	% évol	2020	2021
Équivalent habitants	2 300	1 688	2 214	31,1%	<b>73,4%</b>	<b>96,3%</b>
Volume (m <sup>3</sup> /j)	345	315	302	-4,1%	91,3%	87,5%
DBO5 (kg/j)	138	82,4	117	42,0%	59,7%	84,8%
DCO (kg/j)	276	239	311	30,1%	86,6%	112,7%
MES (kg/j)	161	119	147	23,5%	73,9%	91,3%
Azote (kg/j)	32,2	24,1	24,6	2,1%	74,8%	76,4%
Phosph. (kg/j)	11,5	2,9	2,74	-5,5%	25,2%	23,8%

Une augmentation des charges reçues pour une saturation à 85 % en DBO5

Ces éléments de 2021 (comme les années précédentes) confirment que la nouvelle station permet de répondre à la pollution collectée mais la quantité de DCO arrivant sur la station est anormalement élevée ce qui conduit à une saturation globale de 96,3 %. Sur le seul paramètre DBO5, cette saturation n'est que de 85 %

L'exploitant indique que la moyenne annuelle (mesure en continu) est de 302 m<sup>3</sup>/j, soit 87 % de la capacité nominale. La station est équipée d'un bassin tampon qui permet de réguler le débit sur la filière de traitement et de limiter les départs directs vers le milieu naturel. Il y a aussi un trop plein équipé d'une sonde mais dont les mesures ne sont pas satisfaisantes.

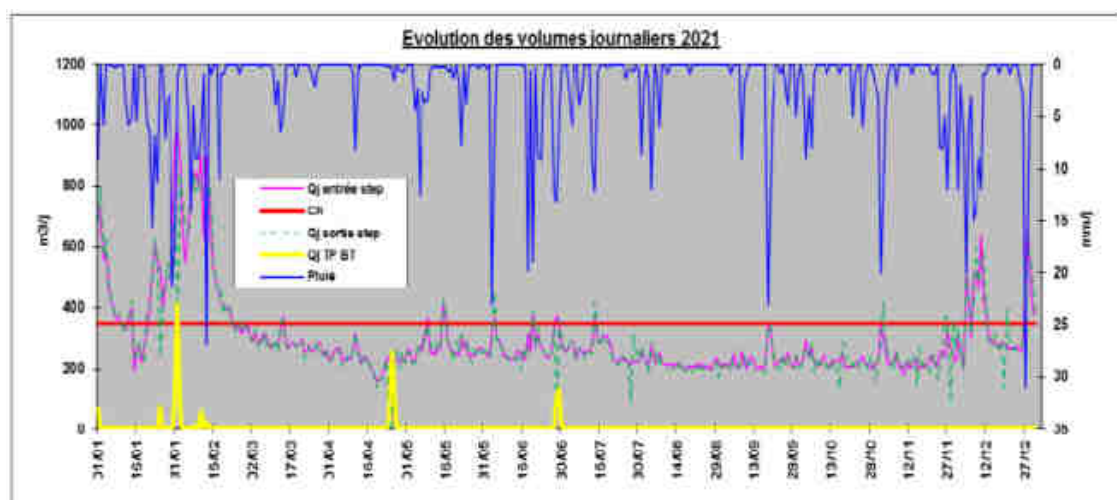
Les déversements sont les suivants :

Année	2017	2018	2019	2020	2021
Volume annuel reçu (m <sup>3</sup> /an)	88 108	117 895	140 890	126 313	109 215
Volume by-passé (m <sup>3</sup> /an)	1 445	747	7 770	3 312	1 394
Nombre de jours	26	27	56	21	14
% de jours de déversement	7,1 %	7,4 %	15,3 %	5,8 %	3,8 %
% du débit arrivant	1,6 %	0,6 %	5,5 %	2,6 %	1,3 %

Il n'y a pas eu de débordement lors des bilans et le calcul de l'impact des rejets directs n'est donc pas possible. On constate que ces déversements par le trop plein se sont faits essentiellement lors des forts épisodes pluvieux de février 2021 mais aussi en cas de problème sur la filière eau.

Le volume moyen journalier est de 299 m<sup>3</sup>/j et le maximum mensuel est de 578 m<sup>3</sup>/j. Le centile 95 % s'établit en 2020 à 660 m<sup>3</sup>/j et à 608 m<sup>3</sup>/j en 2021, soit 2 fois le débit nominal.

Des débits d'eaux parasites importants en Février avec des passages en by-pass



On note que le débit nominal n'est dépassé qu'en cas de très fortes pluies comme en février.

Les résultats de l'étude diagnostique et du diagnostic permanent doivent permettre de définir les travaux à mener pour réduire ces apports.

En termes de qualité de rejet, on obtient les résultats suivants (pas de valeurs avec by-pass car pas de déversements en 2021 lors des bilans) :

**Tableau 2 : Performance du traitement – Rendements**

Paramètres	Qualité du rejet			Rendement de la station			Conformité	
	Normatif	Moyen	y/c by-pass	Normatif	Moyen	Moins bon	/bilans	Arrêtés
Volume	345,0 m3/j	302,0 m3/j		/	/	/	/	/
DBO5	6,0 mg/l	1,5 mg/l		/	99,5%	98,8%	100%	Oui
DCO	40,0 mg/l	18,1 mg/l		/	98,1%	96,3%	100%	Oui
MES	27,0 mg/l	2,3 mg/l		/	99,5%	99,1%	100%	Oui
NH4	1,6 mg/l	3,2 mg/l		/	93,4%	82,3%	100%	Non
PPO4	0,7 mg/l	0,5 mg/l		/	94,6%	90,3%	90%	Non

On constate que la station respecte très correctement les paramètres de rejet sauf pour les orthophosphates et les nitrites, les normes de rejet étant particulièrement exigeantes. L'absence de rejets directs lors des bilans favorise ce bon classement.

Une dégradation des membranes, remplacées en juin 2021, a entraîné une augmentation du temps d'aération et par conséquent un moins bon traitement de l'azote.

Pour le phosphore, l'exploitant limite l'utilisation du chlorure ferrique qui attaque les membranes, ce qui ne permet plus d'atteindre les niveaux de rejet, en particulier ceux plus contraignants de l'été.

Le Syndicat n'a pas transmis de rapport de la Police de l'Eau pour cette station en 2021 mais les éléments de l'exploitant et du SATESE indiquent que la station est non conforme sur les paramètres azote et phosphore, comme les années précédentes.

Le délégataire indique que le débitmètre du traitement des boues ne mesure pas correctement les volumes. Le SATESE estime que 48 tMS ont été produites, soit seulement la moitié des boues théoriques

Les mesures sur le milieu naturel n'ont pas montrés d'impact sur le milieu naturel, les mesures ayant été faites en dehors de période de by-pass ou d'étiage car le ruisseau est à sec en amont de la station.

	Date	02/04/2021		02/12/2021	
		Amont	Aval	Amont	Aval
-	Source	EXPLOITANT		EXPLOITANT	
-	Mesures	Analyses		Analyses	
-	Cours d'eau	Larrayaut		Larrayaut	
-	Site	Amont	Aval	Amont	Aval
Oxygène dissous	mg O2/l	7,60	6,40	6,90	6,70
Taux de saturation en o2	%	69	63	61	61
DBO5	mg O2/l	1,00	1,00	2,00	1,00
DCO	mg O2/l	16,80	16,60	24,10	16,40
MES	mg/l	6,50	2,10	12,00	4,40
Carbone Organique Dissous	mg C/l	5,60	6,00	7,76	6,49
Orthophosphates PO4	mg/l	1,53	1,53	1,53	1,53
Phosphore Total Pt	mg P/l	0,500	0,500	0,500	0,500
Ammonium NH4	mg NH4/l	0,260	2,096	0,260	0,270
Nitrites NO2	mg NO2/l	0,131	1,354	0,131	0,131
Nitrates NO3	mg NO3/l	1,3	7,4	1,3	4,2

### IV.3 - LE LAGUNAGE DE PETIT POUJEAU – COMMUNE DE MOULIS

Cette station d'une capacité nominale de 800 équivalents habitants fonctionne sur le principe du lagunage naturel avec 3 bassins successifs de 4 000 et 2 fois 2 000 m<sup>2</sup>. Elle a été mise en service en 1993.

Après traitement, son rejet s'effectue vers la Jalle de Tiquetorte. Les boues formées se stabilisent en fond du premier bassin et doivent faire l'objet d'un curage lorsque le niveau atteint est trop important. Ce curage est programmé en 2022 en même temps que les travaux de réhabilitation de la station pour une capacité de 1 600 eq.hab. et un traitement par boues activées.

La station a reçu un nouvel arrêté de rejet en Août 2014 qui impose des normes sur l'azote et le phosphore. Les valeurs des rendements et objectifs tiennent compte de ce nouvel arrêté. Pour fiabiliser les mesures de débit en entrée de station, le poste principal a été récemment équipé d'un débitmètre. Le traitement du phosphore par injection de chlorure ferrique est opérationnel depuis 2018. En juin 2021, la nouvelle station a reçue son autorisation pour permettre des travaux en 2022.

Cette station a fait l'objet en 2021 de 2 bilans par le délégataire. On restera donc très prudent sur des données obtenues avec des moyens de mesure non optimaux et des valeurs disparates. En particulier, les valeurs du mois d'Avril sont anormalement élevées pour l'ensemble des paramètres et on peut penser qu'il y a eu un problème sur les prélèvements.

Les résultats sont les suivants (uniquement les valeurs du 20 septembre pour 2021) :

Une non-conformité de la station sur les paramètres phosphore et azote

Pas d'impact du rejet sur le milieu naturel

Une diminution des charges reçues avec une saturation à seulement 34 %

**Tableau 1 : Pollution reçue - Taux de saturation**

Paramètres	Capacité nominale	2017	2018	2019	2020	2021	Evolution 2020/2021	Taux moyen de saturation
Équivalent habitants	800	416	559	264	440	269	-38,9%	<b>33,6%</b>
Volume (m <sup>3</sup> /j)	160	94,0	150,0	88,0	153,0	176,0	15,0%	110,0%
DBO5 (kg/j)	48	22,5	37,0	14,9	22,2	16,0	-27,9%	33,3%
DCO (kg/j)	96	66,7	79,0	40,9	70,0	34,0	-51,4%	35,4%
MES (kg/j)	56	22,3	28,2	14,2	25,7	18,0	-30,0%	32,1%
Azote (kg/j)	11	8,7	9,9	23,7	10,5	8,0	-23,8%	71,4%
Phosphore (kg/j)	4	1,0	1,2	0,8	1,0	0,6	-40,0%	15,0%

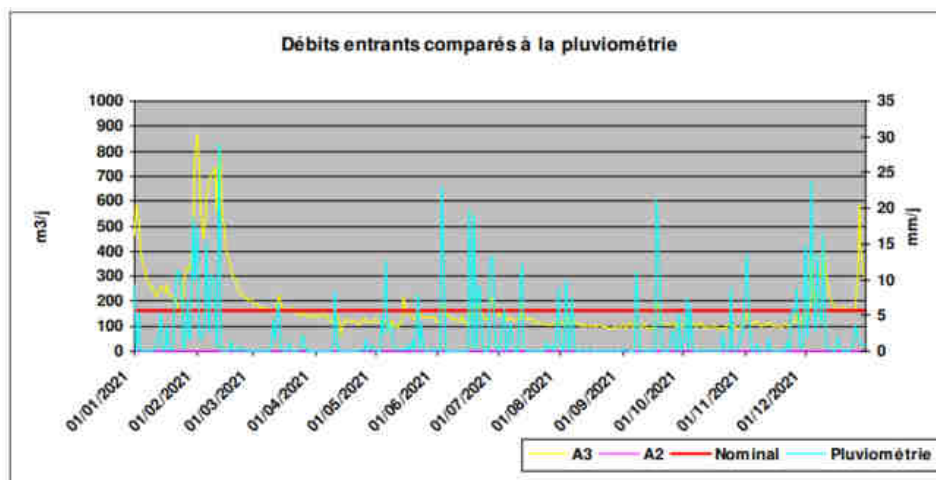
Nota : Le calcul de la charge en équivalent habitants est fait sur les valeurs DBO5, DCO et MES

Les valeurs obtenues sont les plus faibles observées depuis des années, ce qui est incompréhensible. Il y a un vrai problème de qualité des mesures qui ne sera réglé qu'avec la mise en place des nouvelles installations. Ce problème de manque de pollution arrivant à la station est récurrent depuis des années

En moyenne, la station reçoit 176 m<sup>3</sup>/j (201 m<sup>3</sup>/j en 2020 et 2019) d'après les mesures du débitmètre sur le poste de refoulement avec des variations de 100 à 850 m<sup>3</sup>/j. Le débit total reçu est de 64 326 m<sup>3</sup> (73 902 m<sup>3</sup> en 2020), le débit moyen mensuel maximum est de 295 m<sup>3</sup>/j et le percentile 95 % de 455 m<sup>3</sup>/j. La capacité hydraulique de la station a été dépassée 118 jours en 2020 (192 jours en 2020), soit 32 % du temps.

Le graphique ci-dessous montre la sensibilité du réseau aux entrées d'eaux parasites de ressuyage mais aussi une incidence de la pluviométrie :

Des eaux parasites de ressuyage et de pluviométrie



Les mesures sur le rejet conduisent à des teneurs trop importantes et des rendements faibles par rapport aux normes de rejet. Le traitement du phosphore ne se fait pas.

Paramètres	Objectif du rejet	Qualité du rejet	Rendement de la station		Conformité
			Normatif	Mesuré	
Volume	160,0 m <sup>3</sup> /j	176,0 m <sup>3</sup> /j	/	/	/
DBO5	43,0 mg/l	46,0 mg/l	89,0%	68,0%	0%
DCO	154,0 mg/l	310,0 mg/l	83,0%	-1,0%	0%
MES	150,0 mg/l	160,0 mg/l	75,0%	0,0%	0%
NH4	34 à 46 mg/l	30,0 mg/l	36 à 53 %	60,0%	100%
Pt	2,0 mg/l	4,4 mg/l	88,0%	18,0%	0%

Une non-conformité de la station d'après la Police de l'Eau de 2019 à 2021

Il y a donc une non-conformité sur quasiment tous les paramètres mais les conditions de mesures sont trop mauvaises pour conclure.

Par courrier en date du 24 Mai 2022, le service de la Police de l'Eau a indiqué que pour 2021 la station était conforme en termes de collecte, mais non conforme en équipements et performance à l'arrêté du 27/08/2014. Il n'y a pas de données en 2020.

Les mesures sur le milieu naturel montrent un impact de la station sur les paramètres phosphore en avril mais sur tous les paramètres en septembre.

	Date	02/04/2021		10/08/2021		21/09/2021	
	Source	EXPLOITANT		LPL		EXPLOITANT	
	Cours d'eau	J. Castelnau		J. Castelnau		J. Castelnau	
	Site	Amont	Aval	Amont	Aval	Amont	Aval
Oxygène dissous	mg O2/l	10,30	10,30	8,50	8,30		
Taux de saturation en o2	%	97	97	99	90	83	85
DBO5	mg O2/l	1,00	1,00			1,00	19,00
DCO	mg O2/l	21,50	20,90			14,10	107,00
MES	mg/l	5,10	4,30			2,20	58,00
Carbone Organique Dissous	mg C/l	6,70	7,30			5,60	10,00
Orthophosphates PO4	mg/l	1,53	1,53			1,53	1,53
Phosphore Total Pt	mg P/l	0,500	0,500			0,500	2,000
Ammonium NH4	mg NH4/l	0,257	0,257			0,257	2,263
Nitrites NO2	mg NO2/l	0,130	0,130			0,130	1,005
Nitrates NO3	mg NO3/l	3,1	2,9			2,4	2,7

#### IV.4 - LA STATION DE MANIEU- COMMUNE DE SALAUNES

Cette station a été entièrement refaite en 2012, passant d'une lagune de 400 eq.hab à une station d'épuration par boues activées de 1 500 eq.hab.

Après traitement, son rejet s'effectue vers le Canal des Lagunats après passage dans un bassin d'étalement. Les boues formées sont dirigées vers une filière de lits plantés de roseaux. Leur évacuation n'interviendra que dans plusieurs années.

Un nouvel arrêté de rejet a été notifié en 2017 avec la mise en place d'un suivi du milieu naturel.

Cette station a fait l'objet en 2021 de 3 bilans d'autocontrôle et une visite du SATESE. Les résultats sont les suivants :

**Tableau 1 : Pollution reçue - Taux de saturation**

Paramètres	Capacité nominale					Evolution	Taux moyen de saturation
		2019	2020	2021			
Equivalent habitants	1 500	606	696	514	-26,1%	<b>34,3%</b>	
Volume (m3/j)	225	249	234	209	-10,7%	92,9%	
DBO5 (kg/j)	90	26	36	26	-27,8%	28,9%	
DCO (kg/j)	180	84	98	80	-18,4%	44,4%	
MES (kg/j)	135	48	47	31	-34,0%	23,0%	
Azote (kg/j)	21	11,2	11,1	11,6	4,5%	55,2%	
Phosphore (kg/j)	8	1,4	1,2	1,2	0,0%	16,0%	

Nota : Le calcul de la charge en équivalent habitants est fait sur les valeurs DBO5, DCO et MES

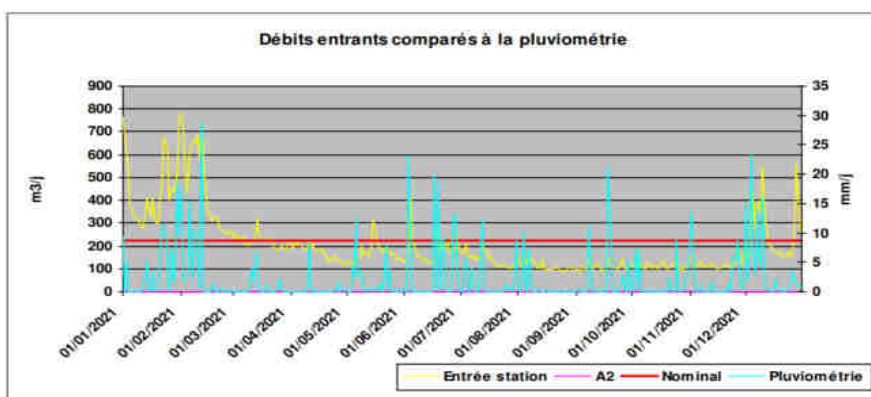
Une diminution des charges arrivantes pour une saturation proche de 34 %

Des dépassements du débit lors d'évènements pluvieux ou en nappe haute

On constate donc que la station a reçu moins de charge que les 2 dernières années et que le nombre théorique de personnes raccordées est très inférieur à celui correspondant aux 400 abonnés (soit environ 1 200 personnes).

Les mesures en continu du débit ont montré des dépassements fréquents de la capacité nominale avec un maximum de l'ordre de 780 m<sup>3</sup>/j en février. Ce dernier débit représente 4 fois le débit nominal mais surtout près de 8 fois le débit de temps sec.

Le volume moyen mensuel est de 209 m<sup>3</sup>/j (275 m<sup>3</sup>/j en 2020 et 249 m<sup>3</sup>/j en 2019). Le débit a été supérieur au débit nominal pendant 96 jours (soit 26 % du



temps) avec une forte prédominance en début et fin d'année (période de nappe haute). Le volume moyen du mois le plus important est de 601 m<sup>3</sup>/j, soit 2 fois le débit nominal. Le percentile 95 % s'établit à 632 m<sup>3</sup>/j.

Sur les 3 mesures les résultats en sortie sont donnés dans le tableau ci-après.

**Tableau 2 : Performance du traitement - Rendements**

Paramètres	Qualité du rejet		Rendement de la station		Conformité
	Normatif	Moyen	Normatif	Moyen	
Volume	225,0 m <sup>3</sup> /j	346,0 m <sup>3</sup> /j	/	/	/
DBO5	25,0 mg/l	4,7 mg/l	70%	91,3%	100%
DCO	125,0 mg/l	80,5 mg/l	75%	78,0%	100%
MES	35,0 mg/l	31,2 mg/l	90%	95,0%	100%
NGL	15,0 mg/l	7,7 mg/l	/	52,0%	100%
Pt	/	5,0 mg/l	/	25,0%	100%

On constate donc de bons rendements et un respect des normes de rejet, mais une dégradation globale de de la qualité du traitement.

Les mesures sur le ruisseau (nouveaux emplacements) montrent une faible auto épuration du milieu naturel. Il n'est pas possible de conclure sur l'impact du rejet de la station car le ruisseau est souvent à sec en amont de ce dernier. Le suivi des piézomètres ne montre pas de modifications de la qualité de la nappe.

Par courrier en date du 24 mai 2022, le service de la Police de l'Eau a indiqué que la station était conforme en termes de collecte, équipement et en performance par rapport à la Directive ERU et à l'arrêté national du 22/06/2007 ainsi qu'à l'arrêté du 29/05/2017. Elle demande toujours les mesures prises pour lutter contre les eaux parasites et de réparer les bâches de la filière boues.

#### IV.5 - LA FILIÈRE BOUES

Comme indiqué précédemment, la filière boues ne concerne actuellement que les stations de Castelnaud et de Listrac. Les stations de Moulis (lagunage) et Salaunes (lits de roseaux) ne sont pas concernées par le traitement des boues tant que les opérations de curage ne sont pas réalisées.

Sur la station de Canteranne les boues sont déshydratées par centrifugation et chaulées pour être envoyées sur un site de compostage. Sur celle de Listrac, elles sont aussi centrifugées puis compostées.

Les données sont les suivantes :

Valeurs en t MS/an	Castelnaud	Listrac	Total
Boues produites			
2016	104,3		104,3
2017	146,6		146,6
2018	55,8	31,6	87,4
2019	91	29,5	120,5
2020	58,5	31,2	89,7
2021	106,1	28,5	134,6
Variation	81,4%	-8,7%	50,1%

Données 2020	Castelnaud	Listrac	Total
DBO5 traitée	277 kg/j	114 kg/j	391 kg/j
Boues théoriques	70,8 T MS	29,1 T MS	99,9 T MS
Boues réelles	106,1 T MS	28,5 T MS	134,6 T MS
Différence	35,3 T MS	-0,6 T MS	34,7 T MS
Taux de production	1,5	1,0	1,3
Volume	591 m <sup>3</sup> /an	244 m <sup>3</sup> /an	835 m <sup>3</sup> /an
Siccité	17,95 %	11,68 %	

Le SATESE signale des incohérences entre les chiffres du rapport du délégataire et ceux transmis à l'administration. La quantité de boues produites est conforme avec le volume théorique.

**Le taux de conformité de la filière boues est de 100 %**, car toutes les boues sont traitées selon une filière autorisée. La nouvelle filière permet un déstockage plus régulier des boues.

Des rendements d'épuration bons mais qui se rapprochent des limites des normes

La Police de l'Eau conclut à une totale conformité de la station

Une filière boues par déshydratation et chaulage puis compostage L'élimination de 134 t de matières sèches

100 % de conformité de la filière boues

## V - LES INDICATEURS DE QUALITÉ ET DE PERFORMANCE

Le décret 2007-675 du 2 mai 2007 a précisé les éléments mesurant la performance des services d'assainissement qui doivent être présentés dans le rapport annuel. Les valeurs des indices du présent document sont conformes à ce texte. Il n'a été repris dans le texte du rapport que le résultat des calculs des indices, ceux-ci étant détaillés en annexe. Une synthèse est faite en fin de document.

### V.1 - LES INDICES GÉNÉRAUX

Comme indiqué ci-dessus, on peut retenir les indices suivants :

- Taux de desserte (abonnés raccordables / abonnés en eau potable) : **83,6%**
- Taux de collecte (abonnés raccordés / abonnés raccordables) : non fournis
- Schéma réalisé et approuvé en 1999
- Conformité de la collecte, du traitement et de la performance des stations d'épuration : la Police de l'Eau indique que seule la station de Salaunes est totalement conforme, les autres stations respectant la Directive ERU sur la collecte et les capacités de traitement, mais pas leur arrêté de rejet ou la réglementation nationale. **La conformité est donc très faible avec seulement 5,6 % de conformité en pondérant les résultats de chaque station par la pollution traitée sur chacune. On peut donc s'inquiéter des dysfonctionnements récurrent depuis 3 ans sur ces stations, ce qui a conduit la Police de l'Eau à prendre des arrêtés de mise en demeure du Syndicat**

Un très mauvais indice de conformité de traitement des stations inférieur à 6 %

### V.2 - INDICES CONCERNANT LES RÉSEAUX

Depuis 2008, les plans du réseau ont été intégrés à un Système d'Information Géographique (SIG), ce qui permet à l'exploitant de mettre à jour directement les plans sur informatique.

**L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux** est enfin monté à 92 points sur un total possible de 120, alors qu'il était inférieur à 30 en 2019. Ce résultat résulte d'un effort du délégataire comme prévu au contrat pour rechercher les dates de pose et les matériaux des canalisations.

**Le taux moyen de renouvellement** des conduites sur 5 ans est égal à : **0,82%**, en augmentation constante par les travaux de réhabilitation entrepris, dont ceux sur la commune de Castelnau

A partir du seul déversoir du poste de le Brugat, on arrive à un **taux de connaissance des rejets de 50/120**.

Comme l'année précédente, il n'a pas été recensé de réclamations, ce qui donne **un taux de réclamations de 0 pour 1 000 abonnés**, en baisse par rapport à 2019 (1/‰) et 2018 (7,38/‰). On peut penser que cette valeur est sous estimée.

Il a été signalé trois abonnés ayant subi des dégâts suite à des débordements, soit un taux de **0,26 pour 1 000 habitants** (<0,1 auparavant).

Pour ces 2 derniers indicateurs, on peut cependant s'étonner des valeurs si basses compte tenu des dysfonctionnements des réseaux en cas de fortes pluies.

Une augmentation forte du taux de renouvellement des réseaux

Pas de réclamation en 2020 et 2021, ce qui est très surprenant

## VI - LES TRAVAUX ET LES ÉTUDES

La collectivité et l'exploitant ont réalisé de nombreux travaux en 2021 pour améliorer le service :

Réalisation	Type	Localisation
Collectivité	Travaux	Réhabilitation (dont chemisage) de 2 700 m de canalisation à Castelnau : 665 000 €
Collectivité	Travaux	Reprise réseau route d'Issac
Collectivité	Travaux	Refoulement provisoire DO le brugat
Collectivité	Travaux	Extension secteur Barbat
Exploitant	Travaux	Renouvellement des équipements sur certains postes de refoulement
Exploitant	Travaux	Rénovation de certains équipements de la station de Canteranne dont la filière boues
Exploitant	Travaux	Mise à niveau des télégestions et de la sécurité des postes – Diagnostic permanent

De nombreux travaux réalisés et en prévision

Pour 2022 et après, la collectivité prévoit les travaux suivants :

- Mise en œuvre du diagnostic par des réhabilitations
- Extension de la station de Moulis pour 2 000 000 €
- Extension du réseau sur le secteur Barbat à Listrac : 975 000 €
- Extension de la station d'épuration de Castelnau : étude et dossier de rejet
- Modification du réseau dans le secteur de Donissan et le Tris (Listrac) : 655 000 €
- Extension de réseau divers

## VII - LES INDICATEURS FINANCIERS DU SERVICE

### VII.1 - TARIFICATION DE L'ASSAINISSEMENT

#### VII.1.1 - Préambule

Le tarif payé pour l'assainissement collectif par chaque abonné comprend une part pour la collectivité, une part pour l'exploitant et la TVA. Ces factures sont calculées en fonction de la consommation d'eau potable.

Chaque abonné paye deux factures d'assainissement collectif par an :

- une facture prévisionnelle basée sur une estimation à partir des consommations de l'année précédente;
- une facture définitive lors de la relève des compteurs et qui comprend la prime fixe du second semestre ainsi que la part variable correspondant au volume réellement consommé, diminué du volume pris en compte pour la première facturation.

Pour les abonnés non raccordés au collectif, le Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) est assuré par la Médulienne, une collectivité locale regroupant aussi des communes non adhérentes au Syndicat de Castelnau de Médoc.

Il est rappelé que la redevance d'assainissement peut s'appliquer à partir de la mise en service du réseau desservant un abonné, que celui-ci ait réalisé ou non la partie privée de son branchement. Après 2 ans, l'absence d'un raccordement conforme peut entraîner un doublement de la redevance (Article L35-5 du Code de la Santé Publique).

#### VII.1.2 - La part de la collectivité

La part pour la collectivité sert à couvrir les frais financiers des investissements (emprunts, prévisions pour les réalisations futures,...) ainsi que le fonctionnement du Syndicat. Ce prix est fixé annuellement par délibération de la collectivité en fonction des besoins.

Le Syndicat a fixé les tarifs suivants :

2020	Prix au 1er janvier 2019	Prix au 1er janvier 2020	Prix au 1er janvier 2021	Variation en % 2019/2020	Variation en valeur
Abonnement	79,98 €/an	80,00 €/an	80,00 €/an	0,00%	0,00 €/an
Consommation	1,2528 €/m <sup>3</sup>	1,3700 €/m <sup>3</sup>	1,3700 €/m <sup>3</sup>	0,00%	0,0000 €/m <sup>3</sup>

Conformément à la volonté du Syndicat, il n'y avait pas eu de modification de tarification depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2007. A partir de juillet 2018, la part fixe reste identique mais la part variable passe à 1,37 €/m<sup>3</sup>. Cette augmentation est indispensable pour réussir à réaliser les nombreux travaux prévus. Le tarif reste inchangé depuis.

#### VII.1.3 - La part de l'exploitant

Conformément au contrat d'affermage, la part de l'exploitant comprend aussi une part fixe et une part proportionnelle. Cette redevance sert à couvrir les frais d'exploitation.

L'augmentation annuelle suit une formule de calcul qui intègre des paramètres d'évolution du coût de l'énergie, des salaires et des travaux. Elle est fixée par le contrat d'affermage qui lie l'exploitant au Syndicat. Cette formule a fait l'objet d'une négociation lors de la mise en concurrence des entreprises délégataires.

L'avenant signé en 2017 pour tenir compte de la nouvelle station de Listrac et les nouveaux postes fait monter fortement le prix de l'eau en 2018. Pour 2019, il s'agit du tarif au 1<sup>er</sup> janvier, donc avant les tarifs du nouveau contrat de concession (49 €/an de part fixe et 0,8850 €/m<sup>3</sup> de part variable).

En 2020, c'est le nouveau tarif du contrat, la révision se faisant aussi en juillet. On constate l'impact des négociations sur ce nouveau tarif. En 2021, il s'agit de la règle contractuelle de révision des prix.

2021	Prix au 1er janvier 2020	Prix au 1er janvier 2021	Prix au 1er janvier 2022	Variation en % (2021/2022)	Variation en valeur
Abonnement	49,00 €/an	49,58 €/an	50,28 €/an	1,41%	0,70 €/an
Consommation	0,8850 €/m <sup>3</sup>	0,8955 €/m <sup>3</sup>	0,9080 €/m <sup>3</sup>	1,40%	0,013 €/m <sup>3</sup>

En juillet 2022, un avenant fera augmenter le tarif du délégataire.

Deux factures par an pour le service de l'assainissement

En juillet 2018, la première augmentation de la part Syndicale depuis 2007. Le tarif est maintenu en 2022

Une augmentation forte en raison de l'avenant de 2017. Un nouveau tarif en 2020 suite au renouvellement du contrat

**VII.1.4 - Les taxes**

Une augmentation de la TVA à 7 % en 2012 et à 10 % depuis 2014

Le service de l'Assainissement subit en 2012 une hausse de la TVA qui passe de 5,5 % à 7 %, puis une seconde hausse à 10 % en 2014.

La "Redevance Préservation" et la "Contre Valeur Pollution" perçues par l'Agence de l'Eau Adour Garonne pour financer les investissements nécessaires à la préservation et à l'amélioration de la qualité des Eaux sont prélevées sur la facture d'eau potable, même si elle concerne en partie l'assainissement.

Un arrêt de la progression de la taxe de l'Agence de l'Eau

Depuis 2007, s'ajoute une nouvelle taxe de "Modernisation des réseaux de collecte" qui augmente de 0,005 €/an à savoir une valeur de 0,240 €/m<sup>3</sup> en 2016, 0,245 €/m<sup>3</sup> en 2017 et 0,250 €/m<sup>3</sup> depuis 2018.

**VII.1.5 - Récapitulatif**

Une légère augmentation en 2021 après la baisse liée au nouveau contrat en 2020

Comme demandé par la réglementation, il est présenté une facture type pour une consommation annuelle de 120 m<sup>3</sup>/an, ce qui correspond à la moyenne nationale pour une famille de résidents permanents (données INSEE). Il est rappelé qu'en raison des changements de contrat et de tarification au 1<sup>er</sup> juillet, les montants indiqués ne représentent pas la valeur réelle d'une facture sur l'année considérée mais avec les tarifs au 1<sup>er</sup> janvier.

On notera donc la baisse sensible de la facture en fonction des nouveaux tarifs issus de la renégociation du contrat du délégataire puis une augmentation raisonnable entre 2020 et 2022.

La répartition de la facture est la suivante (valeur au 1<sup>er</sup> janvier) :

2021	Année 2020	Année 2021	Année 2022	Variation en % 2021/2020	Variation en % 2021/2022
<b>Part collectivité</b>					
Abonnement	80,00 €/an	80,00 €/an	80,00 €/an	0,00%	0,00%
Consommation	1,3700 €/m <sup>3</sup>	1,3700 €/m <sup>3</sup>	1,3700 €/m <sup>3</sup>	0,00%	0,00%
<b>Part exploitant</b>					
Abonnement	49,00 €/an	49,58 €/an	50,28 €/an	1,18%	1,41%
Consommation	0,8850 €/m <sup>3</sup>	0,8955 €/m <sup>3</sup>	0,9080 €/m <sup>3</sup>	1,19%	1,40%
<b>Taxes et redevances</b>					
TVA	10,00%	10,00%	10,00%		
Redevance Agence	0,2500 €/m <sup>3</sup>	0,2500 €/m <sup>3</sup>	0,2500 €/m <sup>3</sup>	0,00%	0,00%

Ces données conduisent à une facture moyenne pour 120 m<sup>3</sup> :

**Facture type pour une consommation de 120 m<sup>3</sup>/an (Année 2022)**

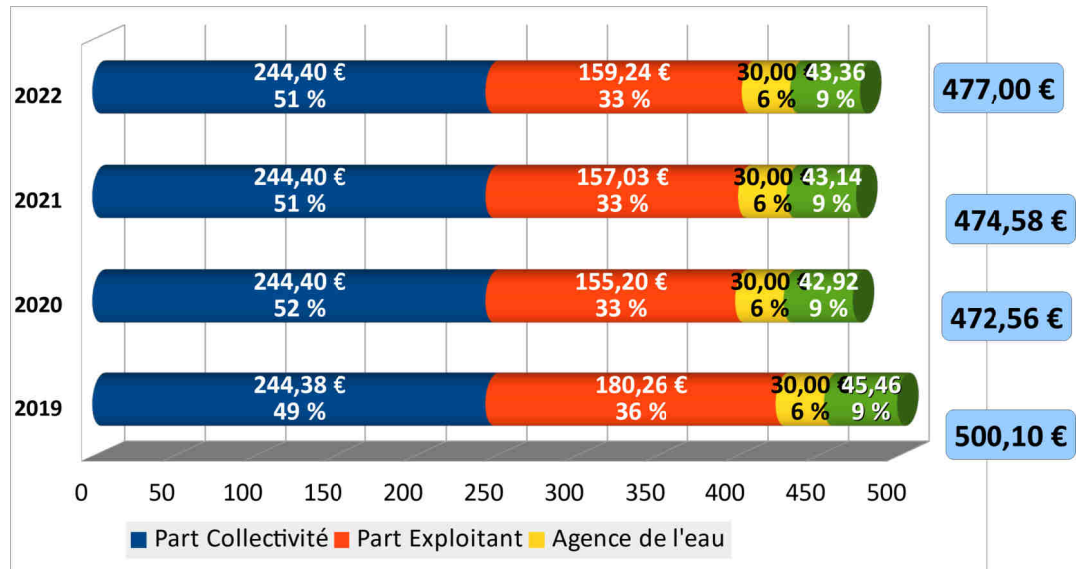
	Prix janvier 2021	Prix janvier 2022	Variation en %	Montant en €/m <sup>3</sup>
<b>Part collectivité</b>				
Abonnement	80,00 €	80,00 €	/	0,67 €
Consommation	164,40 €	164,40 €	0,00%	1,37 €
<b>Part exploitant</b>				
Abonnement	49,58 €	50,28 €	1,41%	0,42 €
Consommation	107,46 €	108,96 €	1,40%	0,91 €
<b>Sous total hors taxes</b>	401,44 €	403,64 €	0,55%	3,36 €
<b>Taxes et redevances</b>				
Redevance Agence	30,00 €	30,00 €	0,00%	0,25 €
<b>TOTAL</b>				
TOTAL Eau hors TVA	431,44 €	433,64 €	0,51%	3,61 €
TVA à 10%	43,14 €	43,36 €	0,51%	0,36 €
<b>TOTAL TTC</b>	474,58 €	477,00 €	0,51%	3,98 €

Le prix moyen de l'eau pour une consommation de 120 m<sup>3</sup>/an est de 3,98 €/m<sup>3</sup> TTC (3,36 €/m<sup>3</sup> HT), soit un total TTC de 477,00 €/an

Le poids de la part fixe (abonnement) est de 32,3 %, soit en dessous du seuil légal des 40%

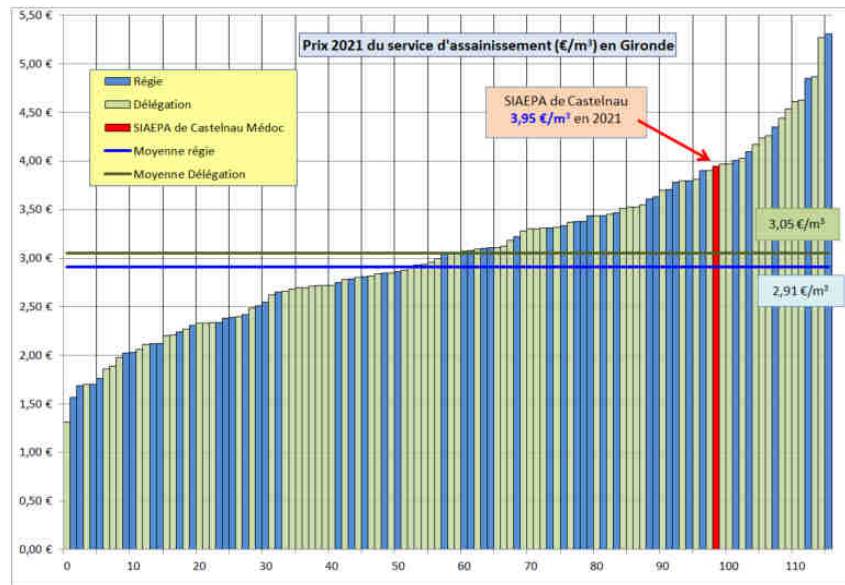
L'évolution de la facture est la suivante :





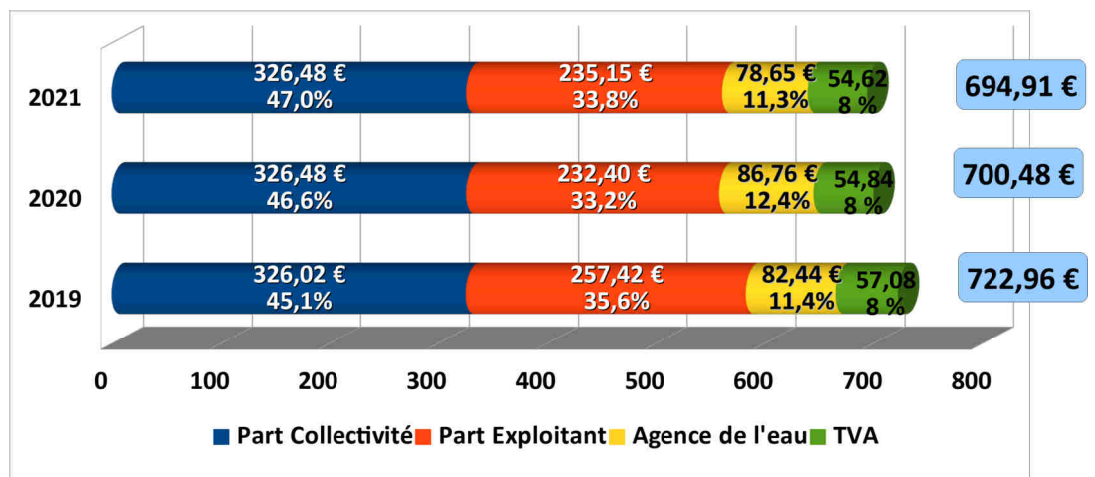
Par rapport aux données de 2018, le prix de l'assainissement classe le SIAEPA de Castelnau à la 113<sup>ème</sup> place sur les 122 collectivités recensées en assainissement.

En 2021, le prix n'est plus que de 3,95 €/m<sup>3</sup>, soit un classement à la 98<sup>ème</sup> place sur les 115 collectivités renseignées.



Si l'on rajoute le prix de l'eau potable, le prix moyen TTC au 1<sup>er</sup> janvier 2020 du m<sup>3</sup> pour une consommation annuelle de 120 m<sup>3</sup> est de 5,83 €/m<sup>3</sup> (total annuel de 700,48 € TTC) puis à 694,91 € TTC soit 5,79 €/m<sup>3</sup> en 2021 à cause de la baisse de la redevance AEP de l'Agence de l'Eau.

**Composant d'une facture eau et assainissement de 120 m<sup>3</sup>/an au 1<sup>er</sup> janvier**



En 2021, un tarif global de l'eau et de l'assainissement de 694,91 € TTC en 2021, soit 5,79 €/m<sup>3</sup>.

## VII.2 - BILAN FINANCIER DU SERVICE

### VII.2.1 - Les recettes du service de l'Assainissement

Conformément aux éléments financiers décrits ci-dessus, les recettes du service d'assainissement peuvent être estimées dans le tableau suivant :

Une baisse des recettes du Syndicat mais pas du délégataire

2021	Syndicat	Exploitant		
Nombre d'abonnés	5 145			
Volume vendu	489 039 m3			
Prix abonnement	80,00 €/an	49,93 €/an		
Prix au m3	1,37 €/m3	0,9018 €/m3		
	Recettes		Total	Part du total
Parts fixes	411 600,00 €	256 889,85 €	668 489,85 €	37,6%
Consommation	669 983,43 €	440 990,92 €	1 110 974,35 €	62,4%
Total théorique	1 081 583,43 €	697 880,77 €	1 779 464,20 €	
Valeurs RAD 2021	1 080 498,00 €	703 934,00 €	1 784 432,00 €	
Valeurs RAD 2020	1 115 664,00 €	664 136,00 €	1 779 800,00 €	
Variation	-3,15%	5,99%	0,26%	

*Nota : Ces chiffres ne correspondent pas au compte administratif qui intègre des montants correspondants à deux exercices, en fonction des dates de reversement de la part collectivité par l'exploitant.*

Une relative stabilité des recettes.

### VII.2.2 - Compte administratif

Conformément au compte administratif voté par l'Assemblée Syndicale, on peut retenir le bilan financier suivant :

Une clôture d'exercice largement bénéficiaire permettant de réaliser des travaux

2021		Investissement	Exploitation	TOTAL
Résultat exercice 2021	Dépenses	4 386 626,16 €	1 008 176,94 €	5 394 803,10 €
	Recettes	4 656 958,10 €	1 556 776,12 €	6 213 734,22 €
	Balance	270 331,94 €	548 599,18 €	818 931,12 €
Report exercice 2020		215 715,88 €	163 938,81 €	379 654,69 €
Résultat cumulé au 31/12/2021		486 047,82 €	712 537,99 €	1 198 585,81 €
Reste à réaliser (dépenses - recettes)		-324 928,40 €		-324 928,40 €
Clôture exercice 2021		810 976,22 €	712 537,99 €	1 523 514,21 €

Le compte administratif est équilibré ce qui montre que le prix de la redevance est en adéquation avec les besoins financiers. Le résultat s'améliore. Cependant, des travaux ont été reportés en 2022-2023.

### VII.2.3 - Évolution de la dette

En fonction des éléments du compte administratif 2021, on obtient les données suivantes :

Des annuités de la dette de 83 € par abonné

Année	2020	2021	Variation	
Encours de la dette	3 960 098,72 €	3 640 843,81 €	-319 254,91 €	-8,06%
Remboursement annuel	428 237,21 €	427 998,78 €	-238,43 €	-0,06%
dont capital	307 046,25 €	318 314,14 €	11 267,89 €	3,67%
dont intérêts	121 190,96 €	109 684,64 €	-11 506,32 €	-9,49%
Nombre d'abonnés	4 983	5 145	162	3,25%
Dette par abonnés	794,72 €	707,65 €	-87,07 €	-10,96%
Remboursement annuel par abonné	85,94 €	83,19 €	-2,75 €	-3,20%

L'évolution estimée des annuités de la dette (hors nouvel emprunt) sur les prochaines années est donnée ci-après.

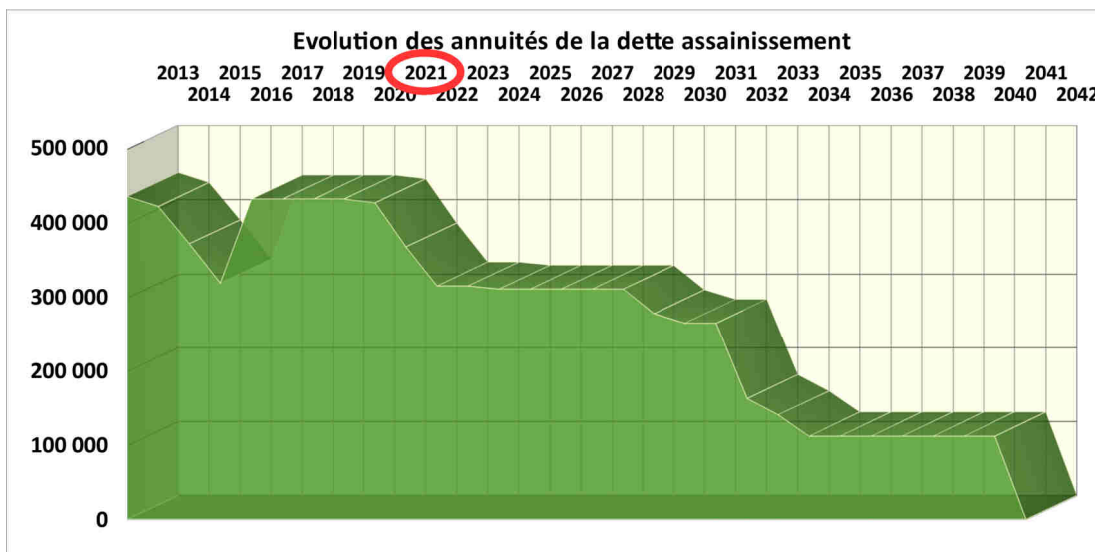
On constatait une baisse importante jusqu'en 2016 pour passer en dessous de 320 000 € d'annuité au lieu de 440 000 € en 2013.

Cependant, fin 2016, il a été fait un nouvel emprunt de 2 400 000 € sur 25 ans dont les remboursements ont commencé à courir en 2017 pour une annuité de l'ordre de 113 000 € jusqu'en 2041.

Entre 2021 et 2023, l'annuité va baisser de 112 000 €, venant compenser ce nouvel emprunt.

Comme indiqué en annexe, la durée d'extinction de la dette en fonction des éléments du budget 2020 est de l'ordre de 3,2 ans, ce qui est plutôt bas.

**Une dette qui se stabilise en 2022 et une forte baisse après 2032**



Année début	Libellé	Prêteur	Durée	Taux	Durée restante	Date fin	Montant initial	Montant restant dû	Annuité de l'année 2021		
									Capital	Intérêts	Annuité
2011	Tvx 2011	CA	20 ans	4,75%	11	2032	500 000,00 €	299 606,33 €	22 369,15 €	16 903,71 €	39 272,86 €
2003	Prog 2002	CLF	28 ans	4,11%	11	2032	589 000,00 €	294 864,93 €	20 423,80 €	14 093,41 €	34 517,21 €
2003	ExtSTEP	CLF	28 ans	4,11%	11	2032	490 000,00 €	245 303,75 €	16 990,93 €	11 724,57 €	28 715,50 €
2003	Tvx	CLF	29 ans	4,70%	12	2033	350 000,00 €	193 692,89 €	11 503,72 €	10 485,56 €	21 989,28 €
2005	Gd Pouj	CLF	24 ans	3,45%	9	2030	210 000,00 €	95 994,50 €	8 900,11 €	3 776,21 €	12 676,32 €
2007	Refinanc	CLF	14 ans	4,96%	1	2022	562 774,12 €	50 097,04 €	47 729,68 €	4 852,21 €	52 581,89 €
2001	Tvx	CE	19 ans	5,36%	0	2021	719 559,36 €	0,00 €	56 404,63 €	3 130,37 €	59 535,00 €
2004	Tvx	CA	24 ans	4,05%	8	2029	608 000,00 €	216 922,78 €	28 549,88 €	4 384,36 €	32 934,24 €
2004	Tvx	CA	29 ans	4,34%	13	2034	477 000,00 €	276 350,96 €	15 276,77 €	13 473,20 €	28 749,97 €
2017	Tvx	CE	25 ans	1,32%	20	2041	2 400 000,00 €	1 959 690,63 €	86 005,47 €	26 861,05 €	112 866,52 €
2008	32D	Agence	15 ans	0,00%	2	2023	62 400,00 €	8 320,00 €	4 160,00 €	0,00 €	4 160,00 €
<b>GÉNÉRAL</b>							<b>6 968 733,48 €</b>	<b>3 640 843,81 €</b>	<b>318 314,14 €</b>	<b>109 684,65 €</b>	<b>427 998,79 €</b>

## VIII - SYNTHÈSE GÉNÉRALE

La réglementation (Décret du 2 mai 2007 et circulaire du 28 avril 2008) impose la production d'indicateurs de performance et de caractérisation technique et financière du service. Ces éléments sont commentés dans le texte ci-dessus et calculés dans l'annexe joint.

Code fiche	Intitulé	Unité	Valeurs 2020	Valeurs 2021	Evolution 2020/2019	Valeurs ONEMA
<b>A - Indicateurs descriptifs du service</b>						
D201.0	Nombre d'habitants desservis (estimation)	hab	/	11 579	/	/
D202.2	Autorisation de déversement industriel	U	0	0	/	/
D203.0	Quantité de boues	T MS	89,7	134,7	+	/
D204.0	Prix TTC du service au m3 pour 120 m3 (n+1)	€ / m3	3,95	3,98	/	2,34
<b>B - Indicateurs de performance</b>						
P201.1	Taux de desserte par les réseaux	%	84,4	83,6	/	92,5
P202.2	Indice de connaissance patrimonial du réseau	X / 120	92	92	/	67
P203.3	Conformité de la collecte	%	100	100	/	94
P204.3	Conformité des équipements des stations	%	75	50	--	93
P205.3	Conformité de la performance des stations	%	7,8	5,6	--	89
P206.3	Taux de conformité d'évacuation des boues	%	100,0	100,0	/	99,4
P207.0	Montant des abandons de créance	€/m <sup>3</sup>	0,021	0,070	/	0,03
P251.1	Taux de débordement (pour 1 000 habitants)	Nb/1000	0,08	0,26	--	0,06
P252.2	Points de curage fréquent (pour 100 km)	Nb/100	6,20	4,51	++	0,31
P253.2	Taux moyen de renouvellement du réseau	%	0,35	0,35	++	0,04
P254.3	Taux de conformité des stations acte individuel	%	0	0	--	92
P255.3	Indice de connaissance des rejets	X / 120	50	50	/	60
P256.2	Durée d'extinction de la dette	an	4,6	3,2	++	3,8
P257.0	Taux d'impayés	%	2,88	1,54	++	2,69
P258.1	Taux de réclamation (pour 1 000 abonnés)	Nb/1000	0,0	0,0	/	2,3

Données ONEMA 2019 : Valeur en rouge : moins bon que les chiffres ONEMA ++ : évolution favorable -- : évolution défavorable

**On constate encore une fois des résultats qui ne sont pas bons malgré certains des indices du service qui s'améliorent.**

**Le fonctionnement des stations d'épuration est alarmant avec des non-conformités signalées par la Police de l'Eau depuis 4 ans dont sur la récente station de Listrac.**

**Le délégataire a enfin pris en main la connaissance de son réseau.**

**Les travaux importants de réhabilitation des réseaux se traduisent par un score correct**

**Les indices financiers sont plutôt satisfaisants**

Le délégataire ayant pour la première fois mesuré les réclamations en 2016, on constate en 2017 qu'elles augmentent et redescendent en 2018. La valeur de 2019 était anormalement basse et celles de 2020 et 2021 ne peuvent pas représenter la réalité. **Il y a un véritable problème de comptage des réclamations chez le délégataire.**

Le prix de l'eau est élevé par rapport à la moyenne nationale mais s'explique par les forts investissements en cours sur les stations d'épuration et les réseaux.

La moyenne du prix de l'assainissement en Gironde est de 3,05 €/m<sup>3</sup> en 2021. Le Syndicat était classé en 2021 dans les 20 % services de Gironde les plus chers sur 115 services ayant donné les renseignements.

D'autres indications chiffrées sont données en annexe.

## FICHE DE SYNTHÈSE DES INDICES DE PERFORMANCE ASSAINISSEMENT

Collectivité : **SIAEPA de Castelnaud Médoc**  
 Service : **Assainissement Collectif**  
 Année : **2021**

### A - Indices conformes aux décrets du 2 Mai 2007

#### 1 - Taux de desserte - P201.1

Nombre d'abonnés du service : **5 145** plus 9 mat. de vidange *Ratio AEP : 2,25 hab/abonné*  
 Nombre d'habitants desservis : 11 579 (Estimation d'après ratio AEP) *4983 abonnés en 2020*  
 Nombre potentiel d'abonnés : 6 153 (Selon données AEP)  
**Le taux de desserte est de : 83,6%** (84,4 % en 2020)

#### 2 - Indices de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eaux usées - P202.2

##### A - Plan des réseaux (sur 15 points)

Existence d'un plan complet des réseaux et autosurveillance  
 Plan mis à jour annuellement

##### B - Inventaire des réseaux (sur 45 points)

Inventaire de 50% des réseaux et mise à jour  
 Matériaux et diamètre connus (% de connus)  
 Date de pose (% linéaire connu)

##### C - Compléments (si A + B > 40 - sur 60 points)

Altimétrie de la moitié du réseau  
 Altimétrie au-dessus de 50%  
 Localisation des ouvrages annexes  
 Mise à jour inventaire équipements électromécanique  
 Précision nombre de branchements par tronçon de réseau  
 Récapitulatif et localisation des interventions  
 Programme pluriannuel des inspections et réparations  
 Mise en œuvre du plan pluriannuel de renouvellement des canalisations

Points	Réponse		Total
	Oui	Non	
10	X		10
5	X		5
<b>TOTAL A</b>			<b>15</b>
10	X		10
0 à 5	97%		5
0 à 15	71%		12
<b>TOTAL A+B</b>			<b>42</b>
10	X		10
0 à 5	50%		0
10	X		10
10	X		10
10		X	
10	X		10
10		X	
10	X		10
<b>TOTAL</b>			<b>92</b>

**L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux eaux usées est de 92 sur 120**

L'indice de l'année 2020 était de : 92 sur 120

#### 3 - Indices réseaux de collecte

Nombre de kilomètres de réseau : 110,95 km (112,54 km en 2020)

	2021	2020	2019	2018	2017	Total
Nombre de kilomètres renouvelés :	<b>2,759</b>	1,069	0,602	0,061	0,054	4,545

Nombre de demandes d'indemnisation suite à débordement : 3

Points du réseau ayant nécessité plus de 2 interventions : 5

	2021	2020	
<b>Taux moyen de renouvellement du réseau sur 5 ans</b>	<b>0,82%</b>	0,35%	P253.2
<b>Taux de débordements pour 1 000 habitants</b>	<b>0,26</b>	0,08	P251.1
<b>Taux de curages fréquents pour 100 km</b>	<b>4,51</b>	6,22	P252.2

#### 4 - Conformité de la collecte des effluents, des équipements et de la performance des ouvrages d'épuration

Schéma d'assainissement : Réalisé : Oui Approuvé : Oui (en 1999)

Pollution de la zone collective : 694,76 kg/j de DBO5 (base 60 g / abonné)

Pollution industrielle :

**TOTAL 694,76 kg/j de DBO5 2021 2020**

Existence d'un traitement respectant les articles R2224-10 à R2224-14 : **Oui** *Oui*

Existence d'une surveillance respectant l'article R2224-15 : **Oui** *Oui*

Données Police de l'Eau de mai 2021 sur bilans 2020	Conformité collecte (P203.3)	Conformité équipement (P204.3)	Conformité performance (P205.3)	Conformité performance locale	DBO5 en kg/j
Castelnaud	100%	0%	0%	0%	306
Listrac	100%	100%	100%	0%	117
Moulis	100%	0%	0%	0%	16
Salaunes	100%	100%	100%	100%	26
<b>Moyenne</b>	<b>100%</b>	<b>50%</b>	<b>50%</b>	<b>25%</b>	<b>465</b>
<b>Total pondéré de conformité des stations à l'acte individuel (P254.3)</b>			<b>5,6%</b>		

*Nota* : ces données sont fournies par la Police de l'Eau. NR : non renseigné par la Police de l'Eau

Production théorique de boues : 108,1 t MES      0,7 kg MES par kg DBO5 traitée)      DBO5 traitée      423 kg/j  
 Production réelle de boues : 134,6 t MES      soit 124,54 %      (84,3 % en 2020 )

Filière boues : Déshydratation et compostage

Conformité de la filière : **Oui**

Boues éliminées par la filière : 134,6 t MES

Nombre de bilans réalisés : 29

Bilans conformes : 17

	Auto	Conformité	Taux
Castelnaud	12	8	66,7%
Listrac	12	6	50,0%
Moulis	2	0	0,0%
Salaunes	3	3	100,0%

	2021	2020	
<b>Taux de conformité de la filière boues</b>	<b>100,0%</b>	<b>100,0%</b>	<b>P206.3</b>
<b>Taux global de conformité des stations (tous les bilans)</b>	<b>58,6%</b>	<b>82,8%</b>	

### 5 - Indices de connaissance des rejets au milieu naturel - P255.3

Nombre de points de déversements : 1

#### a - Indices de Base

Identification des points de rejets potentiels (déversoir)

Evaluation du bassin amont aux déversements

Témoins des moments et importance des déversements

Réalisation de mesures de débit et pollution des rejets

Existence d'un rapport des dispositions de surveillance

Connaissance qualité du milieu récepteur et impacts rejets

Points	Réponse		Total
	Oui	Non	
20	X		20
10	X		10
20	X		20
30		X	
10		X	
10		X	
<b>TOTAL</b>			<b>50</b>

#### b - Indices complémentaires si a > 80

Evaluation des rejets pluviaux en pseudo séparatif

Suivi pluviométrie et rejets pluviaux en unitaire

Points	Réponse		Total
	Oui	Non	
10		X	
10		X	
<b>TOTAL</b>			<b>0</b>

**L'indice de connaissance des rejets au milieu naturel est de 50 sur 120**

L'indice de l'année 2020 était de :      50 sur 120

**6 - Indices liés au fonctionnement du service**

2020

Nombre d'abonnés domestiques :	<b>5 145</b> abonnés	4 983
Nombre de réclamations :	<b>0</b> réclamations	0
Nombre de nouveaux branchements :	<b>56</b> nouveaux branchements	56
Délai contractuel d'ouverture du branchement :	<b>1</b> jours	1
Nombre de non respect du délai d'ouverture :	0 Non respect	0

	2021	2020	
<b>Taux de réclamations = Nombre de réclamations pour 1 000 abonnés</b>	<b>0,00</b>	0,00	P258.1
<b>Taux de respect du délai d'ouverture des branchements</b>	<b>100%</b>	100%	

**7 - Indices financiers**

Nombre d'abonnés :	5 145	Consommation :	1,3700 €/m3
Montant abonnement :	79,98 €/an	Volume consommé :	447 069 m3

Recettes Assainissement Collectif		Dépenses Assainissement Collectif	
Vente d'eau et taxes :	1 458 958,40 €	Frais généraux :	21 365,78
Produits financiers :	0,00 €	Charge du personnel :	0,00
Subventions d'exploitation :	0,00 €	Intérêts de la dette :	102 186,48
Recettes d'investissement :	3 850 563,43 €	Capital de la dette :	318 314,15
Report année 2020 :	379 654,69 €	Immobilisation :	1 726 250,73
Divers :		Divers :	2 322 473,57
<b>TOTAL Recettes :</b>	<b>5 689 176,52 €</b>	<b>TOTAL Dépenses :</b>	<b>4 490 590,71 €</b>
<b>Bilan : 1 198 585,81 €</b>		<b>Reste à réaliser : -324 928,40 €</b>	
<b>Clôture : 1 523 514,21 €</b>			

Nota : Toutes les opérations budgétaires ne sont pas indiquées

	2021	2020	Variation	
			en valeur	en %
Encours de la dette	3 640 843,81 €	3 960 098,72 €	-319 254,91 €	-8,1%
Recettes totales	5 309 521,83 €	2 616 232,37 €	2 693 289,46 €	102,9%
Dépenses totales	4 490 590,71 €	1 992 902,19 €	2 497 688,52 €	125,3%
Capital remboursé	318 314,15 €	307 046,25 €	11 267,90 €	3,7%
Amortissements	806 394,67 €	156 706,35 €	649 688,32 €	

Montant des factures impayées (année n-1):	67 843,00 €	4 404 062 €		2020	24 257,00 €
Montant des abandons de créances :	1 691,00 €	21 dossiers	489 039 m3	1 800,00 €	18
Dégrèvement pour fuites (deleg seul):				5 693 m3	2 760 €

	2021	2020
<b>Epargne brute = recettes réelles - dépenses réelles hors capital remboursé</b>	<b>1 137 245 €</b>	930 376 €
<b>Durée d'extinction de la dette = rapport Encours / Epargne brute</b>	<b>3,2 ans</b>	4,6 ans
<b>Taux d'impayés (P257.0)</b>	<b>1,54%</b>	2,88%

**9 - Récapitulatifs - Code fiche selon circulaire du 28 Avril 2008**

Code fiche	Intitulé	Valeur
<b>A - Indicateurs descriptifs du service</b>		
D. 201.0	Estimation du nombre d'habitants desservis	11 579
D. 202.2	Nombre d'autorisation de déversement industriel	0
D. 203.0	Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration	134,6 t MES / an
D. 204.0	Prix TTC du service au m3 pour 120 m3 (année n+1)	3,98 €/m3
<b>B - Indicateurs de performance</b>		
P201.1	Taux de desserte par les réseaux	83,6%
P202.2	Indice de connaissance patrimonial du réseau	92 sur 120
P203.3	Conformité de la collecte (norme Européenne)	100,0%
P204.3	Conformité des équipements des stations (norme Européenne)	50,0%
P205.3	Conformité de la performance des stations (norme locale)	5,6%
P206.3	Taux de conformité d'évacuation des boues	100,0%
P207.0	Montant des abandons de créance ou fond de solidarité	0,0697 €/m3
P251.1	Taux de débordement des effluents (pour 1 000 habitants)	0,26
P252.2	Nombre de points de curage fréquent (pour 100 km)	4,51
P253.2	Taux moyen de renouvellement du réseau	0,82%
P254.3	Taux de conformité des stations > 2 000 eqhab	0,0%
P255.3	Indice de connaissance des rejets au milieu naturel	50 sur 120
P256.2	Durée d'extinction de la dette	3,2 ans
P257.0	Taux d'impayés sur la facturation de l'année précédente	1,54%
P258.1	Taux de réclamation (pour 1 000 abonnés)	0,00



Édition mars 2022  
CHIFFRES 2021

# L'agence de l'eau vous informe

## POURQUOI DES REDEVANCES ?

Les redevances des agences de l'eau sont des recettes fiscales environnementales perçues auprès de ceux qui utilisent l'eau et qui en altèrent la qualité et la disponibilité (consommateurs, activités économiques).

Les agences de l'eau redistribuent cet argent collecté sous forme d'aides pour mettre aux normes les stations d'épuration, fiabiliser les réseaux d'eau potable, économiser l'eau, protéger les captages d'eau potable des pollutions d'origine agricole, améliorer le fonctionnement naturel des rivières...

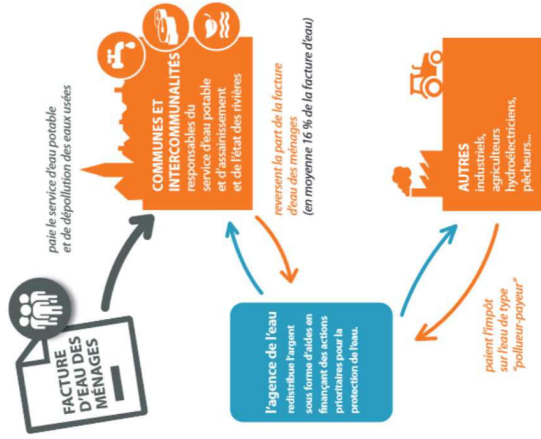
Au travers du prix de l'eau, chaque habitant contribue à ces actions au service de l'intérêt commun et de la préservation de l'environnement et du cadre de vie.

## LE SAVIEZ-VOUS ?

Vous pouvez retrouver le prix moyen de l'eau de votre commune sur : [www.services.eaufrance.fr](http://www.services.eaufrance.fr)

- Les composantes du prix de l'eau sont :
- le service de distribution de l'eau potable (abonnement, consommation),
  - le service de collecte et de traitement des eaux usées,
  - les redevances de l'agence de l'eau qui représentent en moyenne 16 % du montant de la facture d'eau,
  - les contributions aux organismes publics (VNF...) et éventuelle TVA.

Au 1<sup>er</sup> janvier 2020, le prix moyen de l'eau dans le bassin Adour-Garonne est de 4,19 euros TTC/m<sup>3</sup>.  
Pour un foyer consommant 120 m<sup>3</sup> par an, cela représente une dépense de 503 euros par an et une mensualité de 42 euros en moyenne. (Données SISFEA 2019)



## NOTE D'INFORMATION DE L'AGENCE DE L'EAU

Document à joindre au RPQS - Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau et de l'assainissement

L'article L2224-5 du code général des collectivités territoriales, modifié par la loi n°2016-1033 du 8 août 2016 - art.31, impose à tout maire ou à tout président de l'établissement public de coopération intercommunale de présenter à son assemblée délibérante un RPQS - rapport annuel sur le prix et la qualité du service public - destiné notamment à l'information des citoyens. L'Agence de l'eau Adour-Garonne (AG) est tenue de publier ce rapport sur son site internet. Le RPQS est accessible sur [www.services.eaufrance.fr](http://www.services.eaufrance.fr).  
L'Agence de l'eau Adour-Garonne (AG) est tenue de publier ce rapport sur son site internet. Le RPQS est accessible sur [www.services.eaufrance.fr](http://www.services.eaufrance.fr).  
L'Agence de l'eau Adour-Garonne (AG) est tenue de publier ce rapport sur son site internet. Le RPQS est accessible sur [www.services.eaufrance.fr](http://www.services.eaufrance.fr).

## D'OÙ PROVIENNENT LES REDEVANCES 2021 ?

En 2021, le montant global des redevances (tous usages de l'eau confondus) perçues par l'agence de l'eau Adour-Garonne s'est élevé à environ 324 millions d'euros dont 254 millions en provenance de la facture d'eau payée par les ménages et les industriels dont les activités de production sont assimilées domestiques (APAD).

### recettes / redevances

Qui paie quoi à l'agence de l'eau pour 100 € de redevances en 2021 ?  
(valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 €) - source : agence de l'eau Adour-Garonne

<p><b>0,10 €</b> de redevance de pollution payés par les élevateurs concernés</p>	<p><b>2,00 €</b> de redevance de pollution payés par les industriels (y compris réseaux de collecte) et les activités économiques concernés</p>	<p><b>65,90 €</b> de redevance de pollution domestique payés par les abonnés (y compris réseaux de collecte)</p>
<p><b>11,05 €</b> de redevance de pollutions diffuses payés par les distributeurs de produits phyto-sanitaires et répertoriés sur le prix des produits</p>	<p><b>100 €</b> de redevances perçues par l'agence de l'eau en 2021</p>	<p><b>1,75 €</b> de redevance pour la protection du milieu aquatique et cynégétique payés par les pêcheurs et les chasseurs</p>
<p><b>2,50 €</b> de redevance de prélèvement payés par les irrigants</p>	<p><b>4,20 €</b> de redevance de prélèvement payés par les activités économiques</p>	<p><b>12,50 €</b> de redevance de prélèvement payés par les collectivités pour l'alimentation en eau</p>

## À QUOI SERVENT LES REDEVANCES ?

Grâce à ces redevances, l'agence de l'eau apporte, dans le cadre de son programme d'intervention, des concours financiers (subventions, prêts) aux personnes publiques (collectivités territoriales...) ou privées (acteurs industriels, agricoles, associatifs...) qui réalisent des actions ou projets d'intérêt commun au bassin ayant pour finalité la gestion équilibrée des ressources en eau. Ces aides réduisent d'autant l'impact des investissements des collectivités, en particulier, sur le prix de l'eau.

### interventions / aides

Comment se répartissent les aides pour la protection des ressources en eau pour 100 € d'aides en 2021 ? (valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 € d'aides en 2021) - source : agence de l'eau Adour-Garonne.

<p><b>5,50 €</b> aux acteurs économiques pour la dépollution industrielle et le traitement de certains déchets dangereux pour l'eau</p>	<p><b>730 €</b> pour l'animation des politiques de l'eau (études, connaissances, réseaux de surveillance, eaux, éducation, information)</p>	<p><b>34,40 €</b> aux collectivités pour la réparation des eaux usées urbaines et rurales</p>
<p><b>9,40 €</b> aux exploitants concernés pour les actions de dépollution dans l'agriculture</p>	<p><b>100 €</b> d'aides accordées par l'agence de l'eau en 2021</p>	<p><b>19,90 €</b> aux collectivités pour la protection et la restauration de la ressource en eau potable</p>
<p><b>5,90 €</b> aux collectivités et acteurs économiques pour la gestion quantitative de la ressource en eau</p>	<p><b>0,7 €</b> pour la coopération décentralisée</p>	<p><b>16,90 €</b> principalement aux collectivités pour la protection et la restauration des milieux aquatiques (en particulier des cours d'eau -renaturation, continuité écologique- et des zones humides)</p>

Avec France Relance (État), l'agence a consacré 47,4 millions d'euros pour les investissements dans le domaine de l'eau.

## ACTIONS AIDÉES

### PAR L'AGENCE DE L'EAU ADOUR-GARONNE EN 2021

L'année 2021 marque la troisième année du 11<sup>e</sup> programme d'intervention de l'Agence de l'eau Adour-Garonne et de son contrat d'objectif et de performance 2019-2024 signé avec l'État. Des indicateurs annuels permettent de mesurer et suivre les efforts des maîtres d'ouvrage et de l'Agence de l'eau en faveur des ressources en eau et des milieux aquatiques.

#### EN 2021...



\*MAEC : mesures agro-environnementales et climatiques / BID : pour agriculture biologique / PSE : paiement pour services environnementaux

#### CHANGEMENT CLIMATIQUE

Près de 6000 projets ont été financés par l'Agence de l'eau Adour-Garonne pour un montant de 313,7 millions d'euros d'aides.

60% de ces aides sont consacrées au changement climatique :

- solutions fondées sur la nature ;
- gestion et partage de la ressource ;
- économies d'eau ;
- gestion durable des eaux de pluie ;
- étude ;
- sensibilisation ;
- communication...

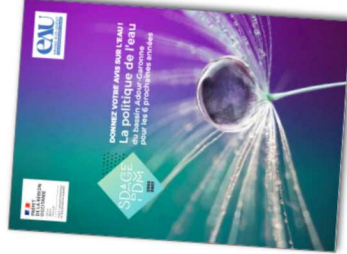
Les solutions fondées sur la nature représentent près de 60 Millions d'euros.

L'Agence poursuit son action en soutenant activement la conversion à l'agriculture biologique, l'expérimentation PSE, la renaturation des cours d'eau, la préservation des zones humides ou encore la désimpermeabilisation des sols en ville.

#### SDAGE 2022-2027 ET PROGRAMME DE MESURES

Après les questions importantes et l'état des lieux, point de départ du diagnostic et des principaux enjeux du bassin, le comité de bassin Adour-Garonne a adopté le 10 mars 2022, le SDAGE 2022-2027 et donné un avis favorable au programme de mesures associé.

Ce vote permet de continuer à construire ensemble l'avenir de ce patrimoine précieux et essentiel qu'est l'eau.



#### LA CARTE D'IDENTITÉ DU BASSIN ADOUR-GARONNE

Le bassin Adour-Garonne couvre les bassins versants des cours d'eau qui, depuis les Charentes, le Massif Central et les Pyrénées, s'écoulent vers l'Atlantique (115 000 km<sup>2</sup>, soit 1/5<sup>e</sup> du territoire national).

Il compte 120 000 km de cours d'eau, d'importantes ressources souterraines et un littoral d'environ 630 km.

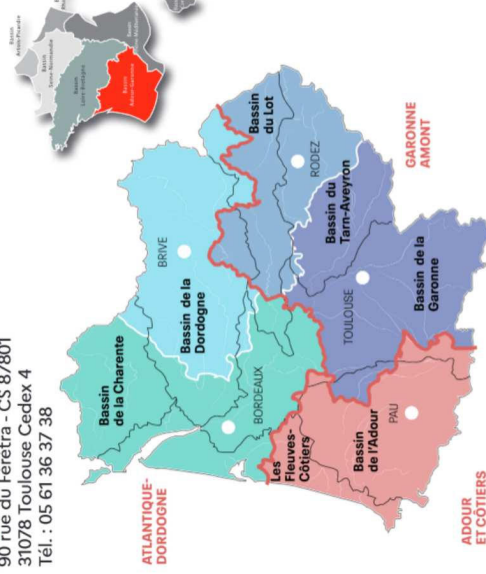
Sur ses 8 millions d'habitants, 30 % vivent en habitats éparés.

C'est un bassin essentiellement rural : sur les quelques 6 700 communes, 35 comptent plus de 20 000 habitants, ces dernières rassemblant 28% de la population.

#### Agence de l'eau Adour-Garonne

**Siège**  
90 rue du Férétra - CS 87801  
31078 Toulouse Cedex 4  
Tél. : 05 61 36 37 38

Les 7 bassins hydrographiques métropolitains



#### Délégations territoriales :

**Atlantique-Dordogne**  
4 rue du Professeur André-Lavignolle  
33049 Bordeaux Cedex  
Tél. : 05 56 11 19 99  
Départements 16 • 17 • 33 • 47 • 79 • 86

et  
94 rue du Grand Prat  
19600 Saint-Pantaléon-de-Larche  
Tél. : 05 55 88 02 00  
Départements 15 • 19 • 23 • 24 • 63 • 87

#### Adour et côtiers

7 passage de l'Europe - BP 7503  
64075 Pau Cedex  
Tél. : 05 59 80 77 90  
Départements 40 • 64 • 65

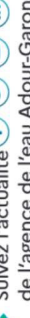
#### Garonne Amont

Rue de Bruxelles - Bourran - BP 3510  
12035 Rodez Cedex 9  
Tél. : 05 65 75 56 00  
Départements 12 • 30 • 46 • 48

et

97 rue Saint Roch - CS 14407  
31405 Toulouse Cedex 4  
Tél. : 05 61 43 26 80  
Départements 09 • 11 • 31 • 32 • 34 • 81 • 82

Suivez l'actualité



de l'Agence de l'eau Adour-Garonne : [www.eau-grandsudouest.fr](http://www.eau-grandsudouest.fr)

#### Découvrez les podcasts



<https://enimmersion-eau.fr/saison-3/podcast/>



[www.eau-grandsudouest.fr](http://www.eau-grandsudouest.fr)

Retrouvez aussi toutes les ressources sur le site

[enimmersion-eau.fr](http://enimmersion-eau.fr)